

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1416

7 juin 2012

SOMMAIRE

Acelum Sicav	67967	Le Palais Holding S.à r.l.	67947
Asco Holding S.A.	67948	Lexin ER (Lux) III S.à r.l.	67967
Crymera Consulting S.A.	67935	LEXIN ER (LUX) IV S.A.	67967
Dinvest Access	67947	LFP Klimek Advisors	67968
Falcon Investor S.à r.l.	67923	Life Management S.à r.l.	67958
Free Way S.P.R.L., succursale de Luxem- bourg	67943	Life Management S.à r.l.	67948
Guardian International Services and Trans- actions S.A.	67957	Life Management S.à r.l.	67947
Immolux Project S.à r.l.	67935	Lillen S.A.	67968
Infedec SPF S.A.	67941	LPP Management Company S.à r.l.	67968
ING Belgium International Finance S.A.	67942	Ludima S.A.	67965
International Credit Mutuel Life	67943	Luxlode S.A.	67964
International Global SICAV	67943	Luxlode S.à r.l.	67964
Itteic Monde S.A.	67944	Luxwell S.à r.l.	67964
Jade Invest S.A.	67942	Mars Group	67922
Jet Aviation Services S.à r.l.	67958	McAfee Security S.à r.l.	67947
José de Mello International	67935	Modjeska Canyon S.A.	67945
Kalinde S.A.	67944	Nordstad By Night S.A.	67942
Kaupthing Manager Selection	67944	Oxodon S.à r.l.	67968
Kayser-Guirsch Sàrl	67945	Recypatents S.à r.l.	67945
KF Key Finance Holding S.A.	67945	Sasori	67943
KG Far East (Luxembourg) Sàrl	67961	SBR Property 2 S.à r.l.	67940
KG Far East (Luxembourg) Sàrl	67946	SCC Prop Co. A S.à r.l.	67925
Knopes Cafés S.A.	67946	Société Anonyme Paul WURTH	67961
Kullu S.A.	67946	Synergo S.A.	67965
Le Grand Ballon Sàrl	67965	Tridi Investments S.à r.l.	67958
		Vier Gas Holdings S.à r.l.	67949

Mars Group, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 46.137.

L'an deux mille douze,
le cinq avril.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de «Mars Group», une société en commandite par actions régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée originellement sous la forme d'une société à responsabilité limitée et sous la dénomination «Mars & Co. Consulting S.à r.l.», suivant un acte notarié dressé en date du 13 décembre 1993, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 99 du 17 mars 1994 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 46 137 (la «Société»).

Les statuts de la Société furent modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte notarié dressé en date du 18 décembre 2003, lequel acte fut publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 90 du 23 janvier 2004.

L'assemblée a été déclarée ouverte sous la présidence de Madame Alessia ARCARI, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

qui a désigné comme secrétaire Madame Sofie VAN HERZEELE, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Monsieur Jean-Marc DEBATY, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

Ordre du jour

1 Décision de modifier, dans les deux versions originales (anglaise et française) des statuts, l'article deux (2) des statuts de la Société par la suppression pure et simple sans remplacement de son deuxième alinéa.

2 Divers.

(ii) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions détenues par les actionnaires, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées par les mandataires, les membres bureau et le notaire soussigné resteront pareillement annexées au présent acte.

(iv) Que l'intégralité du capital social était représentée à l'assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés ont déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et ont renoncé à leur droit d'être formellement convoqués, tel que prévu par l'article onze (11) des statuts.

(v) Que l'assemblée était par conséquent régulièrement constituée et a pu délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(vi) Que l'assemblée a pris à l'unanimité des voix la seule résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de modifier, dans les deux versions originales (anglaise et française) du texte des statuts de la Société, l'article deux (2), par la suppression pure et simple, sans remplacement de son deuxième alinéa.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus par le notaire soussigné par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire soussigné, le présent acte.

Signé: A. ARCARI, S. VAN HERZEELE, J.M. DEBATY, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 11 avril 2012. Relation: EAC/2012/4771. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur ff. (signé): M. HALSDORF.

Référence de publication: 2012055749/54.

(120078025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

Falcon Investor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 118.864.

In the year two thousand and twelve, on the seventh day of May.

Before Maître Léonie Grethen, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared the following:

FALCON EQUITY S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 118.769, here represented by Miss Claire Havet, lawyer, with professional address in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal.

FALCON EQUITY S.à r.l. is hereafter referred to as the "Sole Shareholder".

The said proxy, after having been initialled and signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will be appended to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, represented as above stated, declares that it currently holds all the shares of FALCON INVESTOR Sarl, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg by a deed enacted by Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, on 25 August 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1828 of 29 September 2006, with registered office at 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, with a corporate capital of EUR 970,775.-and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 118.864 (the "Company"). The Company's articles of incorporation have been amended for the last time by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg of 20 November 2006 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 39 of 24 January 2007.

The appearing party, represented as above stated, in its capacity as Sole Shareholder of the Company, then took the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the Company's share capital by an amount of twenty-five euro (EUR 25.-), in order to raise it from its current amount of nine hundred seventy thousand seven hundred and seventy-five euro (EUR 970,775.-), divided into thirty-eight thousand eight hundred and thirty-one (38,831) shares, with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, to an amount of nine hundred seventy thousand eight hundred euro (EUR 970,800), divided into thirty-eight thousand eight hundred and thirty-two (38,832) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to issue one (1) share so as to raise the total number of shares to thirty-eight thousand eight hundred and thirty-two (38,832) shares, with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitled to dividends as from the day of such extraordinary general shareholder meeting.

Subscription and Payment

Thereupon appeared Miss Claire Havet, prenamed, acting in his capacity as duly authorised agent and attorney-in-fact of the Sole Shareholder, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of the Sole Shareholder to one (1) new share of the Company with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) and to make payment in full for such new share plus a share premium of eight million three hundred thirty-six thousand nine hundred and forty-three euro (EUR 8,336,943.-) by means of a contribution in kind (the "Contribution in Kind") consisting of claims amounting to eight million three hundred thirty-six thousand nine hundred and sixty-eight euro (EUR 8,336,968.-) as further described in a declaration of contribution issued by the Sole Shareholder.

The Sole Shareholder, acting through its duly appointed attorney-in-fact, declared that it is the sole owner of the Contribution in Kind and that there exist no impediments to the free disposal of the Contribution in Kind and that the claims with respect to the Contribution in Kind are duly existing and determined. The Sole Shareholder, acting through its duly appointed attorney-in-fact, further irrevocably and unconditionally waives, releases and discharges the Company from all its obligations and liabilities towards the Sole Shareholder in respect of the claims so contributed.

The Sole Shareholder, acting through its duly appointed attorney-in-fact, further declares that the value of the Contribution in Kind has been certified at eight million three hundred thirty-six thousand nine hundred and sixty-eight euro (EUR 8,336,968.-) which is at least equal to the value of the new share to be issued plus the share premium in a declaration of contribution signed by the representative of the Sole Shareholder. The value of the Contribution in Kind has been further confirmed in a declaration of recipient company signed by the Company.

Third resolution

The Sole Shareholder resolved to amend article 5 paragraph 1 of the articles of incorporation of the Company which shall forthwith read as follows:

" **Art. 5. Capital.** The subscribed capital of the Company is set at nine hundred seventy thousand eight hundred euro (EUR 970,800.-), divided into into thirty-eight thousand eight hundred and thirty-two (38,832) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all of which are fully paid up."

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately four thousand three hundred euro (EUR 4,300.-).

The undersigned notary, who understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the appearing party's proxyholder known to the notary by name, first name, civil status and residence, the appearing party's proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mil douze, le sept mai.

Par devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

FALCON EQUITY S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social à 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118.769, représentée par Mlle Claire Havet, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

FALCON EQUITY S.à r.l. sera ci-après désigné par l'"Associé Unique".

La procuration signée "ne varietur" par la partie comparante et par le notaire soussigné sera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'associé Unique, représenté comme décrit ci-dessus déclare détenir l'intégralité des parts sociales de FALCON INVESTOR Sarl, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Joseph Elvinger, notaire à Luxembourg en date du 25 août 2006, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1828 du 29 septembre 2006, ayant son siège social à 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118.864 (la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg du 20 novembre 2006 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 39 du 24 janvier 2007.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, en sa qualité D'associé Unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé Unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de vingt-cinq euros (EUR 25.-), pour le porter de son montant actuel de neuf cent soixante-dix mille sept cent soixante-quinze euros (EUR 970.775,-) représenté par trente-huit mille huit cent trente et une (38.831) parts sociales avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune à un montant de neuf cent soixante-dix mille huit cent euros (EUR 970.800,-) représenté par trente-huit mille huit cent trente-deux (38.832) parts sociales avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Deuxième résolution

L'associé Unique a décidé d'émettre une (1) part sociale pour porter le nombre total des parts sociales à trente-huit mille huit cent trente-deux (38.832) avec une valeur nominale vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes et donnant droit aux dividendes à partir de la date de cette assemblée générale extraordinaire.

Souscription et Paiement

Ensuite a comparu Mlle Claire Havet, susmentionnée, agissant ès qualité de mandataire dûment autorisé de L'associé Unique, susmentionné, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Le comparant déclare souscrire au nom et pour le compte de L'associé Unique, susmentionné, à une (1) nouvelle part sociale de la Société, avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) et de payer intégralement cette nouvelle part sociale plus une prime d'émission d'un montant de huit millions trois cent trente-six mille six cent quarante-trois

euros (EUR 8.336.943,-) par un apport en nature ("Apport en Nature") consistant en des créances d'un montant de huit millions trois cent trente-six mille six cent soixante-huit euros (EUR 8.336.968,-) tel que décrit dans une déclaration d'apport émise par L'associé Unique.

L'associé Unique, agissant par l'intermédiaire de son mandataire dûment autorisé, déclare qu'il est l'unique bénéficiaire de l'Apport en Nature et qu'il n'existe aucune restriction quant au libre transfert de l'Apport en Nature et que les créances quant à l'Apport en Nature sont valablement existantes et déterminées. L'associé Unique accorde décharge irrévocable et inconditionnelle à la Société de toute responsabilité et obligation vis-à-vis L'associé Unique relatives aux créances ainsi apportées.

L'associé Unique, agissant par l'intermédiaire de son mandataire dûment autorisé, déclare que la valeur de l'Apport en Nature a été certifié à huit millions trois cent trente-six mille six cent soixante-huit euros (EUR 8.336.968,-) qui est au moins égale à la valeur de la nouvelle part sociale plus la prime d'émission dans une déclaration d'apport signée par le représentant de L'associé Unique. La valeur de l'Apport en nature a été confirmée dans une déclaration de la société bénéficiaire signée par la Société.

Troisième résolution

L'associé Unique a décidé de modifier le paragraphe 1 de l'article 5 des statuts de la Société qui est remplacé par le texte qui suit:

" **Art. 5. Capital Social.** Le capital social de la Société est fixé à neuf cent soixante-dix mille huit cent euros (EUR 970.800,-), représenté par trente-huit mille huit cent trente-deux (38.832) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euro (EUR25.-) chacune et chaque part étant entièrement libérée."

Estimation des coûts

Les frais, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui devront être supportés par la Société à la suite de cet acte notarié sont estimés approximativement à quatre mille trois cents euros (EUR 4.300,00).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la partie contractante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande de la partie contractante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Le présent acte notarié a été constitué au Luxembourg, le jour indiqué sur l'acte.

L'acte ayant été lu à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire par nom, prénom, usuel, état civil et demeure, cette personne a signé avec nous, le notaire, le présent acte.

Signé: Havet, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2012. Relation: LAC/2012/21134. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €)

Le Receveur (signé): Thill.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 11 mai 2012.

Référence de publication: 2012055627/145.

(120077909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

SCC Prop Co. A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5326 Contern, 17, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 168.475.

— STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the seventeenth day of April.

Before Maître Edouard DELOSCH, notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

ECE European Prime Shopping Centre Hold Co. A S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 17, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 158.361,

here represented by Christine Schaub, born on January 6, 1958 in Sulzburg, Germany, with professional address at 17, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney dated 12 April 2012.

Such power of attorney, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "SCC Prop Co. A S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Contern, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. Where the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may further acquire, develop, manage and/or sell directly or indirectly real estate assets in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

3.3 The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.4. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.5. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2 The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2 The transfer of shares by reason of death to third parties must be approved by the shareholders representing three-quarters of the rights owned by the survivors.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares, provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III. Management – Representation

Art. 7. Appointment and removal of managers.

7.1. The Company is jointly managed by two managers or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board).

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any manager, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can validly deliberate and act only if all members are present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by unanimous vote of the managers present or represented. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of at least two managers.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 9. Liability of the managers. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law and that the manager has acted in good faith.

IV. Shareholder(s)

Art. 10. General meetings of shareholders and shareholders circular resolutions.

10.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

10.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

10.3. Subject-Matters of Resolutions

(i) The shareholders shall resolve on the subject-matters prescribed by the Law.

(ii) The shareholders shall resolve on the following subject matters whereas the legitimation of the Board to implement such resolutions shall in addition require (1) the approval of the investment committee of ECE Real Estate Partners S.à r.l. and such approval shall be documented in writing and (2) the unanimous decision of all parties to any parallel investment agreement between ECE European Prime Shopping Centre SCS SICAF SIF A, ECE European Prime Shopping Centre SCS SICAF SIF B and ECE European Prime Shopping Centre SCS SICAF SIF C and, as the case may be, further parties and such consent shall be documented in writing:

(a) Any investment decision relating to the direct or indirect (either by the Company or a subsidiary, independent from the proportion of the Company's ownership) acquisition of shopping centres.

(b) Any investment decision relating to the direct or indirect (either by the Company or a subsidiary, independent from the proportion of the Company's ownership) disposal of shopping centres.

(c) Any decision relating to direct or indirect (either by the Company or a subsidiary, independent from the proportion of the Company's ownership) real estate financings.

(d) Any decision relating to the direct or indirect (either by the Company or a subsidiary, independent from the proportion of the Company's ownership) enlargement of shopping centres, in particular the structural alteration of parts or extensions of a building.

Art. 11. Sole shareholder.

11.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

11.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

11.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 12. Financial year and approval of annual accounts.

12.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

12.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

12.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

12.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 13. Allocation of profits.

13.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

13.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is allocated. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward in accordance with applicable legal provisions.

13.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) interim accounts are drawn up by the Board;
- (ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;
- (iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts;
- (iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and
- (v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

14.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted with the consent of a majority (in numbers) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one (1) or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

14.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

15.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

15.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a director in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

15.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of Managers Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference and the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together, constitute one and the same document.

15.4. All matters not expressly governed by the Articles shall be determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on 31 December 2012.

Subscription and payment

ECE European Prime Shopping Centre Hold Co. A S.à r.l., prenamed and represented as stated above, declares to subscribe for twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, with a par value of one euro (EUR 1.-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-).

The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with this deed are estimated at approximately one thousand euro (EUR 1,000.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:
 - a. Dr. Yves Marie Edmée Wagner, Director, born on November 16, 1958 in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with professional address at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg; and
 - b. Richard Neal Basire Goddard, Director, born on December 5, 1959 in Fareham, Great Britain, with professional address at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg;
 - c. José María Ortiz, Director, born on January 3, 1970, in Madrid, Spain, with professional address at 17, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern.

2. The registered office of the Company is established at 17, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, upon request of the appearing party, this deed are drawn up in English, followed by a German version and, in case of divergences between the English text and the German text, the English text prevails.

Whereupon the present deed was drawn up in Contern by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

This deed has been read to the representative of the appearing party, , who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Deutsche Übersetzung des vorstehenden Textes:

Am siebzehnten Tag des Monats April im Jahre zweitausendzwoölf.

Ist vor dem unterzeichneten Notar Maître Edouard DELOSCH, mit Amtssitz in Diekirch, Großherzogtum Luxemburg.

ERSCHIENEN:

Die ECE European Prime Shopping Centre Hold Co. A S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), gegründet und bestehend nach Luxemburger Recht, mit Gesellschaftssitz in 17, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen beim Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 158.362,

hier vertreten durch Christine Schaub, mit Geschäftsadresse in 17, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, Großherzogtum Luxemburg, aufgrund der Vollmacht welche am 12. April 2012 erteilt wurde.

Besagte Vollmacht, welche von der erschienenen Person und dem unterzeichneten Notar unterzeichnet wurde, wird der vorliegenden Urkunde beigelegt, um diese später bei der Registrierungsbehörde einzureichen.

Die erschienene Partei, vertreten wie oben dargestellt, hat den unterzeichneten Notar ersucht, die Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), welche hiermit gegründet wird, wie folgt aufzusetzen.

I. Firma – Gesellschaftssitz – Gesellschaftszweck – Dauer

Art. 1. Name. Der Name der Gesellschaft lautet „SCC Prop Co. A S.à r.l.“ (die Gesellschaft). Die Gesellschaft ist eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) und unterliegt den Gesetzen des Großherzogtums Luxemburg, insbesondere den Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften in seiner derzeit geltenden Fassung (das Gesetz) und der hier vorliegenden Gesellschaftssatzung (die Satzung).

Art. 2. Gesellschaftssitz.

2.1. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Contern, im Großherzogtum Luxemburg. Der Sitz der Gesellschaft kann durch Beschluss des Geschäftsführungsrates der Gesellschaft an einen anderen Ort innerhalb der Gemeinde verlegt werden. Der Sitz der Gesellschaft kann durch Beschluss der Gesellschafter in Übereinstimmung mit den Bestimmungen über die Satzungsänderung an jeden anderen Ort des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

2.2. Filialen, Zweigniederlassungen und andere Geschäftsräume können im Großherzogtum Luxemburg oder im Ausland durch einen Beschluss des Geschäftsführungsrates errichtet werden. Sollte der Geschäftsführungsrat feststellen, dass außergewöhnliche politische oder militärische Entwicklungen oder Ereignisse bestehen oder vorauszusehen sind und dass diese Entwicklungen oder Ereignisse die normale Geschäftstätigkeit der Gesellschaft am Gesellschaftssitz oder die Verbindung zwischen diesem Gesellschaftssitz und Personen außerhalb behindern können, kann der Sitz bis zur vollständigen Wiederherstellung des ursprünglichen Zustandes vorübergehend ins Ausland verlegt werden. Derartige vorübergehende Maßnahmen haben keinen Einfluss auf die Nationalität der Gesellschaft, die ungeachtet einer vorübergehenden Verlegung des Gesellschaftssitzes eine in Luxemburg gegründete Gesellschaft bleibt.

Art. 3. Gesellschaftszweck.

3.1. Zweck der Gesellschaft ist die Akquisition von Beteiligungen an inoder ausländischen Gesellschaften oder Unternehmen jeder Art, sowie die Verwaltung solcher Beteiligungen. Insbesondere darf die Gesellschaft Aktien, Anteile und andere Wertpapiere, Anleihen, ungesicherte Obligationen, Einlagezertifikate und andere Schuldtitel durch Zeichnung, Kauf oder Tausch oder auf andere Weise erwerben, und im Allgemeinen alle Wertpapiere und Finanzinstrumente, die von öffentlichen oder privaten Rechtspersonlichkeiten jeder Art ausgegeben werden. Die Gesellschaft kann sich an der Gründung, Entwicklung, Verwaltung und Aufsicht einer jeden Gesellschaft oder eines jeden Unternehmens beteiligen. Des Weiteren kann sie in den Erwerb und die Verwaltung eines Patentbestandes oder anderer geistiger Eigentumsrechte jeder Art oder jeden Ursprungs investieren.

3.2. Zweck der Gesellschaft ist zudem der Erwerb, die Entwicklung und Verwaltung und/oder der direkte oder indirekte Verkauf von Immobilienvermögen im Großherzogtum Luxemburg und im Ausland.

3.3. Die Gesellschaft kann Darlehen jeglicher Art aufnehmen, ausgenommen im Wege eines öffentlichen Angebots. Sie kann, jedoch nur durch Privatplatzierungen, Schuldscheine, Anleihen sowie jegliche Art von Schuldtitel und Dividendenpapiere ausgeben. Die Gesellschaft kann Geldmittel, einschließlich und uneingeschränkt die Erträge aus Kreditverbindlichkeiten, an ihre Zweigniederlassungen, Tochtergesellschaften und andere Gesellschaft verleihen. Des Weiteren kann die Gesellschaft in Bezug auf ihr gesamtes oder nur einen Teil ihres Vermögens Sicherheiten leisten, verpfänden, übertragen, belasten oder auf andere Weise Sicherheiten bestellen und gewähren, um ihren eigenen Verpflichtungen und solchen anderer Gesellschaften nachzukommen und im Allgemeinen zu ihrem eigenen Vorteil und zum Vorteil jeder anderen Gesellschaft oder Person. Um Unstimmigkeiten auszuschließen, ist die Gesellschaft nicht dazu befugt ohne die erforderliche Genehmigung reglementierte Tätigkeiten in Bezug auf den Finanzsektor auszuüben.

3.4. Die Gesellschaft ist befugt sich jeglicher Verfahren und Mittel zu bedienen, um ihre Investitionen effizient zu verwalten und um sich gegen Kredit-, Wechsel-, Zinssatz- und andere Risiken abzusichern.

3.5. Die Gesellschaft ist befugt jede gewerbliche, finanzielle oder industrielle Tätigkeit und Transaktion in Bezug auf Immobilien und bewegliches Vermögen durchzuführen, welche sich mittelbar oder unmittelbar auf den Gesellschaftszweck beziehen lässt oder der Förderung des Gesellschaftszweckes zu dienen bestimmt sind.

Art. 4. Dauer.

4.1. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer gegründet.

4.2. Die Gesellschaft wird nicht aufgrund eines Todesfalles, der Aufhebung von Bürgerrechten, Rechtsunfähigkeit, Insolvenz, Konkurs oder einem ähnlichen Vorkommnis, welches einen oder mehrere Gesellschafter betrifft, aufgelöst.

II. Kapital - Geschäftsanteile

Art. 5. Kapital.

5.1. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-), bestehend aus zwölftausendfünfhundert (12.500) Geschäftsanteilen mit einem Nennwert von je einem Euro (EUR 1,-); die Geschäftsanteile wurden gezeichnet und voll eingezahlt.

5.2. Das Stammkapital der Gesellschaft kann einmalig oder mehrfach durch Beschluss der Gesellschafter in Übereinstimmung mit den vorgeschriebenen Bedingungen für Satzungsänderungen erhöht oder vermindert werden.

Art. 6. Geschäftsanteile.

6.1. Die Geschäftsanteile sind unteilbar und die Gesellschaft lässt nur einen (1) Eigentümer pro Geschäftsanteil zu.

6.2. Die Übertragung von Geschäftsanteilen aufgrund eines Todesfalles an Dritte bedarf der Zustimmung der anderen Gesellschafter, welche drei Viertel der Rechte der Hinterbliebenen vertreten.

Eine Anteilsübertragung ist gegenüber der Gesellschaft oder Dritten nur wirksam, wenn eine solche gemäß Artikel 1690 des luxemburgischen Bürgerlichen Gesetzbuches gegenüber der Gesellschaft angezeigt oder von dieser anerkannt wurde.

6.3. Am Sitz der Gesellschaft wird ein Gesellschafterregister geführt, welches auf Anfrage von jedem Gesellschafter eingesehen werden kann.

6.4. Die Gesellschaft kann ihre eigenen Geschäftsanteile zurückkaufen, vorausgesetzt, die Gesellschaft verfügt über ausreichende ausschüttbare Reserven oder falls der Rückkauf aufgrund einer Herabsetzung des Gesellschaftskapitals beruht.

III. Verwaltung - Stellvertretung

Art. 7. Bestellung und Abberufung von Geschäftsführern.

7.1. Die Gesellschaft wird gemeinschaftlich von zwei oder mehreren Geschäftsführern verwaltet. Diese werden durch einen Beschluss der Gesellschafterversammlung bestellt, welcher auch ihre Amtszeit festlegt. Die Geschäftsführer müssen keine Gesellschafter der Gesellschaft sein.

7.2. Die Geschäftsführer können zu jedem Zeitpunkt (mit oder ohne Grund) von der Hauptversammlung abberufen werden.

Art. 8. Geschäftsführungsrat. Wurden mehrere Personen zum Geschäftsführer ernannt, so bilden diese den Geschäftsführungsrat (der Rat).

8.1. Befugnisse des Geschäftsführungsrates

(i) Sämtliche Befugnisse, welche nicht ausdrücklich per Gesetz oder durch die vorliegende Satzung den Gesellschaftern vorbehalten sind, fallen in den Zuständigkeitsbereich des Rates, welchem die Befugnis zusteht, jegliche Handlungen und Tätigkeiten auszuführen und zu genehmigen, die mit dem Gesellschaftszweck im Einklang stehen.

(ii) Besondere und eingeschränkte Vollmachten können für bestimmte Angelegenheiten an einen oder mehrere Handlungsbevollmächtigte des Rates übertragen werden.

8.2. Verfahren

(i) Auf Wunsch eines jeden Geschäftsführers findet eine Versammlung des Rates, an einem in der Ankündigung genannten Ort, grundsätzlich aber in Luxemburg, statt.

(ii) Eine schriftliche Ankündigung einer jeden Versammlung des Rates geht allen Geschäftsführern spätestens vierundzwanzig (24) Stunden vor der Versammlung zu, es sei denn es liegt ein Notfall vor, dessen Art und Umstand sodann in der Ankündigung darzulegen ist.

(iii) Eine Ankündigung ist nicht erforderlich, wenn alle Mitglieder des Rates bei der Versammlung anwesend oder vertreten sind und erklären, dass ihnen die Tagesordnung der Versammlung vollständig bekannt ist. Auf eine Ankündigung kann ein Geschäftsführer zudem entweder vor oder nach der Sitzung freiwillig verzichten. Gesonderte schriftliche Ankündigungen sind nicht erforderlich, wenn es sich um eine Versammlung handelt, welche örtlich und zeitlich im Voraus in einem Terminplan angekündigt wurde, welcher durch den Rat verabschiedet wurde.

(iv) Ein Geschäftsführer kann einem anderen Geschäftsführer eine Vollmacht erteilen, um sich bei Versammlung des Rates vertreten zu lassen.

(v) Der Rat ist nur tagungs- und beschlussfähig, wenn alle Mitglieder anwesend oder vertreten sind. Die Beschlüsse des Rates sind wirksam, wenn sie einstimmig von den anwesenden und vertretenen Geschäftsführern gefasst werden. Die Beschlüsse des Rates werden in Sitzungsprotokollen festgehalten, welche vom Vorsitzenden der Versammlung oder, wenn kein Vorsitzender bestimmt wurde, von allen bei der Sitzung anwesenden und vertretenen Geschäftsführern unterzeichnet werden müssen.

(vi) Jeder Geschäftsführer kann per Telefon- oder Videokonferenz oder durch jedes andere, vergleichbare Kommunikationsmittel an einer Versammlung des Rates teilnehmen, welches es allen Teilnehmern der Versammlung ermöglicht, einander zu identifizieren, zu hören und miteinander zu kommunizieren. Eine solche Teilnahme ist einer persönlichen Teilnahme an einer ordnungsgemäß einberufenen und gehaltenen Versammlung gleichzusetzen.

(vii) Beschlüsse in Textform, welche von allen Geschäftsführern unterzeichnet sind (die Zirkularbeschlüsse der Geschäftsführer), sind genauso gültig und verbindlich wie ein Beschluss, der in einer ordentlich einberufenen und abgehaltenen Versammlung des Rates gefasst wurde und tragen das Datum der zuletzt hinzugefügten Unterschrift.

8.3. Vertretung

(i) Die Gesellschaft wird gegenüber Dritten in allen Angelegenheiten durch die gemeinschaftliche Unterschrift von mindestens zwei (2) Geschäftsführern gebunden.

(ii) Die Gesellschaft wird ebenfalls gegenüber Dritten durch die Unterzeichnung der mit gemäß Sinne von Artikel 8.1. (ii) Spezialvollmachten ausgestatteten Personen gebunden.

Art. 9. Haftung der Geschäftsführer. Die Geschäftsführer sind aufgrund ihres Amtes nicht persönlich haftbar für Verbindlichkeiten, die sie im Namen der Gesellschaft wirksam eingegangen sind, vorausgesetzt, dass solche Verbindlichkeiten in Übereinstimmung mit den Bestimmungen der Satzung sowie den gesetzlichen Vorschriften stehen und der Geschäftsführer in gutem Glauben gehandelt hat.

IV. Gesellschafter

Art. 10. Hauptversammlung und Zirkularbeschlüsse der Gesellschafter.

10.1. Vollmachten und Stimmrechte

(i) Beschlüsse der Gesellschafter werden in einer Versammlung der Gesellschafter (die Hauptversammlung) oder durch Zirkularbeschlüsse (die Zirkularbeschlüsse der Gesellschafter) gefasst.

(ii) Werden Beschlüsse im Wege der Zirkularbeschlüsse der Gesellschafter gefasst, so wird der Inhalt der Beschlüsse gemäß den Bestimmungen der Satzung an alle Gesellschafter übersandt. Die von allen Gesellschaftern unterzeichneten Zirkularbeschlüsse der Gesellschafter, welcher das Datum der zuletzt hinzugefügten Unterschrift trägt, ist genauso gültig und verbindlich wie ein Beschluss, der in einer ordentlich einberufenen und abgehaltenen Hauptversammlung gefasst wurde.

(iii) Je ein Geschäftsanteil gewährt eine (1) Stimme.

10.2. Ankündigung, Beschlussfähigkeit, Mehrheit der Stimmen und Wahlverfahren

(i) Auf Initiative eines Geschäftsführers oder der Gesellschafter, welche mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals vertreten, werden die Gesellschafter zur Hauptversammlung einberufen oder schriftlich zur Entscheidung gebeten.

(ii) Eine schriftliche Ankündigung einer jede Hauptversammlung geht allen Gesellschaftern spätestens acht (8) Tage im Voraus zu, es sei denn es liegt ein Notfall vor, dessen Art und Umstand sodann in der Ankündigung darzulegen ist.

(iii) Die Hauptversammlungen finden an dem in der Ankündigung genannten Ort, zur in der Ankündigung genannten Zeit statt; die Hauptversammlungen sollten grundsätzlich im Großherzogtum Luxemburg abgehalten werden.

(iv) Die Hauptversammlung kann ohne vorherige Ankündigung abgehalten werden, wenn alle anwesenden oder vertretenen Gesellschafter erklären, dass ihnen die Tagesordnung im Voraus bekannt gegeben wurde und sich selbst als ordnungsgemäß einberufen betrachten.

(v) Ein Gesellschafter kann einer anderen Person, bei welcher es sich nicht um einen Gesellschafter handeln muss, eine schriftliche Vollmacht erteilen, um von dieser bei der Hauptversammlung vertreten zu werden.

(vi) Die in den Hauptversammlungen oder in Form von Zirkularbeschlüssen der Gesellschafter zu fassenden Beschlüsse werden von den Gesellschaftern getroffen, welche mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals vertreten. Wird eine solche Mehrheit bei der ersten Hauptversammlung oder dem ersten Beschluss in Textform nicht erreicht, werden die

Gesellschafter per Einschreiben zu einer zweiten Hauptversammlung geladen oder erneut zur schriftlichen Entscheidung gebeten und die Beschlüsse oder die Zirkularbeschlüsse der Gesellschafter werden sodann aufgrund der Mehrheit der abgegebenen Stimmen gefasst, unbeschadet der Quote des vertretenen Gesellschaftskapitals.

(vii) Die Satzung kann mit Zustimmung der Mehrheit der Gesellschafter, welche drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten, abgeändert werden.

(viii) Jede Änderung der Nationalität der Gesellschaft und jede Erhöhung der Verpflichtungen eines Gesellschafters gegenüber der Gesellschaft erfordert die einstimmige Zustimmung aller Gesellschafter.

10.3. Gegenstände von Beschlüssen

(i) Die Gesellschafter sollen über die Gegenstände abstimmen welche per Gesetz vorgeschrieben sind.

(ii) Die Gesellschafter sollen über die folgenden Gegenstände entscheiden, wobei die Legitimation des Rates zur Implementierung solcher Beschlüsse zudem von (1) der Genehmigung des Investment Komitees der ECE Real Estate Partners S.à r.l., und eine solche Genehmigung soll schriftlich festgehalten werden und (2) der einstimmigen Entscheidung aller Parteien einer jeden parallelen Investitionsvereinbarung zwischen dem ECE European Prime Shopping Centre SCS SICAF SIF A, dem ECE European Prime Shopping Centre SCS SICAF SIF B und dem ECE European Prime Shopping Centre SCS SICAF SIF C und, gegebenenfalls, weiteren Parteien, und eine solche Zustimmung soll schriftlich festgehalten werden, abhängt:

(a) Eine Investitionsentscheidung hinsichtlich des direkten oder indirekten (entweder durch die Gesellschaft oder eine Tochtergesellschaft, unabhängig vom Anteil der Inhaberverhältnisse der Gesellschaft) des Erwerbs von Einkaufszentren.

(b) Eine Investitionsentscheidung hinsichtlich der direkten oder indirekten (entweder durch die Gesellschaft oder eine Tochtergesellschaft, unabhängig vom Anteil der Inhaberverhältnisse der Gesellschaft) Veräußerung von Einkaufszentren.

(c) Eine Investitionsentscheidung hinsichtlich der direkten oder indirekten (entweder durch die Gesellschaft oder eine Tochtergesellschaft, unabhängig vom Anteil der Inhaberverhältnisse der Gesellschaft) Immobilien Finanzierung.

(d) Eine Investitionsentscheidung hinsichtlich der direkten oder indirekten (entweder durch die Gesellschaft oder eine Tochtergesellschaft, unabhängig vom Anteil der Inhaberverhältnisse der Gesellschaft) Erweiterung von Einkaufszentren, dass heißt insbesondere die bauliche Veränderungen durch neue Gebäudeteile und Anbauten, von Einkaufszentren.

Art. 11. Alleingesellschafter.

11.1. Sofern die Gesellschaft auf einen (1) Gesellschafter reduziert wird, übt dieser alle Befugnisse aus, welche auch der Hauptversammlung durch das Gesetz verliehen wurden.

11.2. Bezugnahmen auf die Gesellschafter und die Hauptversammlung oder den Zirkularbeschluss der Gesellschafter innerhalb dieser Satzung gelten entsprechend für den Alleingesellschafter oder die von ihm gefassten Beschlüsse.

11.3. Die von dem Alleingesellschafter gefassten Beschlüsse sind schriftlich zu verfassen.

V. Jahresabschluss - Gewinnverteilung - Aufsicht

Art. 12. Geschäftsjahr und Genehmigung des Jahresabschlusses.

12.1. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten (1) Januar und endet am einunddreißigsten (31) Dezember eines jeden Jahres.

12.2. Der Rat erstellt jedes Jahr die Bilanz und die Gewinn- und Verlustkonten der Gesellschaft sowie eine Bestandsliste, welche die Aktiva und Passiva der Gesellschaft darstellt und einen Anhang welcher alle Verpflichtungen der Gesellschaft, die Verbindlichkeiten der Geschäftsführer und der Gesellschafter gegenüber der Gesellschaft zusammenfasst.

12.3. Jeder Gesellschafter kann die Bestandsliste und die Bilanz am Sitz der Gesellschaft einsehen.

12.4. Die Bilanz und die Gewinn- und Verlustkonten werden in der jährlichen Hauptversammlung oder im Wege eines Zirkularbeschlusses der Gesellschafter innerhalb von sechs (6) Monaten nach Beendigung des Geschäftsjahres genehmigt.

Art. 13. Gewinnausschüttung.

13.1. Fünf Prozent (5%) des jährlichen Nettogewinns der Gesellschaft werden der gesetzlich vorgeschriebenen Rücklage zugeführt. Diese Rücklageeinzahlungspflicht besteht nicht mehr, sobald die gesetzliche Rücklage zehn Prozent (10%) des Stammkapitals der Gesellschaft erreicht hat.

13.2. Die Gesellschafter entscheiden auf welche Art und Weise über den Überschuss des jährlichen Nettogewinns zu verfügen ist. Sie können, in Übereinstimmung mit den geltenden gesetzlichen Regelungen, mit dem Überschuss eine Dividendenausschüttung vornehmen, diesen auf ein Rücklagenkonto einzahlen oder als Gewinn vortragen.

13.3. Abschlagsdividenden können jederzeit unter folgenden Bedingungen ausgeschüttet werden:

(i) ein Zwischenabschluss wird vom Rat angefertigt;

(ii) dieser Zwischenabschluss zeigt, dass ausreichend Gewinne und andere Reserven (inklusive Aktienagio) zur Ausschüttung zur Verfügung stehen; es wird allgemein angenommen, dass der auszuschüttende Betrag, die seit dem Ende des vorhergehenden Geschäftsjahres erzielten Gewinne, für welches die Jahresabschlüsse bereits bewilligt wurden, erhöht um die vorgetragenen Gewinne und ausschüttbaren Rücklagen, vermindert um die vorgetragenen Verluste und die der gesetzlichen Rücklage zuzuführenden Beträge, nicht übersteigen darf;

(iii) die Entscheidung zur Ausschüttung der Abschlagsdividenden muss durch den Rat innerhalb von zwei (2) Monaten ab dem Tag des Zwischenabschlusses getroffen werden;

(iv) es wird eine Zusicherung abgegeben, dass die Rechte der Gläubiger der Gesellschaft durch die Zwischenausschüttung nicht gefährdet werden; und

(v) übersteigen die gezahlten Abschlagsdividenden den ausschüttungsfähigen Gewinn am Ende des Geschäftsjahres, so müssen die Gesellschafter der Gesellschaft den ausgeschütteten Betrag zurückerstatten.

VI. Auflösung - Liquidation

14.1. Die Gesellschaft kann jederzeit durch einen genehmigenden Beschluss der Mehrheit (in Zahlen) der Gesellschafter, welche mindestens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten, aufgelöst werden. Die Gesellschafter ernennen einen (1) oder mehrere Liquidatoren, bei welchen es sich nicht um Gesellschafter handeln muss, zwecks der Durchführung der Auflösung und bestimmen ihre Anzahl, Befugnisse und Vergütung. Vorbehaltlich anderweitiger Entscheidungen durch die Gesellschafter, haben die Liquidatoren die Befugnis, die Aktiva der Gesellschaft zu veräußern und die Verbindlichkeiten der Gesellschaft zu erfüllen.

14.2. Der Mehrwert nach der Veräußerung der Aktiva und Erfüllung der Verbindlichkeiten wird unter den Gesellschaftern im Verhältnis zu den von ihnen gehaltenen Anteilen aufgeteilt.

VII. Allgemeine Bestimmungen

15.1. Mitteilungen und Benachrichtigungen können angefertigt oder es kann darauf verzichtet werden und Zirkularbeschlüsse der Geschäftsführer und Zirkularbeschlüsse der Gesellschafter werden schriftlich, durch Telegramm, Telefax, E-Mail oder im Wege anderer elektronischer Kommunikationsmittel dokumentiert.

15.2. Vollmachten können in der oben beschriebenen Weise erteilt werden. Vollmachten im Zusammenhang mit einer Versammlung des Rates können von einem Geschäftsführer, in Übereinstimmung mit den vom Rat genehmigten Bedingungen, erteilt werden.

15.3. Unterschriften können handschriftlich oder aber in elektronischer Form geleistet werden, vorausgesetzt es werden alle gesetzlichen Erfordernisse für handschriftliche Unterschriften entsprechend erfüllt. Unterschriften auf Zirkularbeschlüssen der Geschäftsführer oder der Gesellschafter oder Beschlüsse die in einer Telefon- oder Videokonferenz gefasst werden, müssen auf dem Original abgegeben werden oder auf mehreren Ausfertigungen desselben Dokuments, welche zusammen ein und dasselbe Dokument bilden.

15.4. Sämtliche nicht ausdrücklich durch diese Satzung geregelten Angelegenheiten richten sich nach den entsprechenden Regelungen des Gesetzes und, vorbehaltlich einer jeden unabdingbaren Regelung des Gesetzes, jeder Vereinbarung die die Gesellschafter in der Zwischenzeit eingehen.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tag der Gründung dieser Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2012.

Zeichnung und Zahlung

ECE European Prime Shopping Centre Hold Co. A S.à r.l., wie vorstehend vertreten, zeichnet zwölftausendfünfhundert (12.500) Geschäftsanteile mit einem Nennwert von einem Euro (EUR 1,-) und erklärt die vollständige Bareinlage dieser Geschäftsanteile in Höhe von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-).

Die Geschäftsanteile wurden vollständig in bar eingezahlt, so dass der Betrag von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) jetzt der Gesellschaft frei zur Verfügung steht. Ein Beleg hierfür liegt dem unterzeichneten Notar vor.

Kosten

Die Ausgaben, Kosten, Vergütungen und Aufwendungen jeglicher Art, welche der Gesellschaft im Zusammenhang mit dieser Urkunde entstehen, werden ungefähr eintausend Euro (EUR 1.000,-) betragen.

Beschlüsse des Alleingeschafters

Unverzüglich nach der Gründung der Gesellschaft, hat der Alleingeschafter, welcher die Gesamtheit der gezeichneten Geschäftsanteile vertritt, folgende Beschlüsse gefasst:

1. Folgende Personen werden für einen unbeschränkten Zeitraum zum Geschäftsführer der Gesellschaft ernannt:

a. Dr. Yves Marie Edmée Wagner, Verwaltungsratsmitglied, geboren am 16. November 1958 in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, geschäftsansässig in 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxemburg; und

b. Richard Neal Basire Goddard, Verwaltungsratsmitglied, geboren am 5. Dezember 1959 in Fareham, Großbritannien, geschäftsansässig in 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg,

c. José María Ortiz, Verwaltungsratsmitglied, geboren am 3. Januar 1970 in Madrid, Spanien, geschäftsansässig in 17, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern.

2. Sitz der Gesellschaft sind in 17, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, Großherzogtum Luxemburg.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar, welcher der englischen Sprache im Verständnis und im Sprachgebrauch mächtig ist, erklärt hiermit, dass auf Anfrage der erschienenen Partei die Urkunde in englischer Sprache, gefolgt von einer deutschen Übersetzung, verfasst wurde, und im Falle einer Abweichung zwischen dem englischen und deutschen Text, die englische Fassung maßgeblich sein soll.

Worauffin vorliegende Urkunde am eingangs erwähnten Datum von dem unterzeichnenden Notar in Contern aufgenommen wurde.

Nachdem das Dokument den dem Notar nach Namen, Vornamen, Personenstand und Wohnort bekannten, dem Bevollmächtigten der erschienenen Partei vorgelesen worden ist, haben dieselben vorliegende urschriftliche Urkunde mit dem unterzeichnenden Notar unterzeichnet.

Gezeichnet: Ch. Schaub, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch le 20 avril 2012. Relation: DIE/2012/4640. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): THOLL.

Für gleichlautende Ausfertigung, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, den 20. April 2012.

Référence de publication: 2012051112/530.

(120070782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2012.

José de Mello International, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 167.420.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 4 mai 2012.

Référence de publication: 2012052086/10.

(120072485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2012.

Immolux Project S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 9, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 114.159.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés, dans leur version abrégée, au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg conformément à l'art. 79(1) de la loi du 19/12/2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2012052074/11.

(120072024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2012.

Crymera Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 168.529.

STATUTS

L'an deux mille douze, le vingt-sept avril;

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Ricardo Manuel VIEIRA FIGUEIRINHA, consultant, né à Leiria (Portugal), le 8 avril 1977, demeurant à L-4477 Belvaux, 7, rue du Coin,

ici représenté par Madame Linda FERNANDES AIRES, employée, demeurant professionnellement à L-1330 Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, en vertu de d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il déclare constituer par les présentes et dont il a arrêté les statuts comme suit:

I. Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes, par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de "Crymera Consulting S.A." (la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").

Art. 2. La durée de la Société est illimitée.

Art. 3. La Société peut acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets, droits de brevets, marques, marques déposées, licences et autres droits de la propriété intellectuelle.

L'objet de la Société est la prise de participations dans toutes sociétés ou entreprises luxembourgeoises ou étrangères, sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et valeurs mobilières de toute origine, à la participation à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, à l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et droits et les aliéner par vente, cession, échange ou autrement.

La Société pourra octroyer aux entreprises dans lesquelles elle participe directement ou indirectement, tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société peut accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

En général, la Société peut effectuer toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, lesquelles se rapportent directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou qui peuvent en favoriser l'accomplissement.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit dans la commune du siège social par une simple décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Le siège social pourra être transféré dans tout endroit du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, par décision de l'assemblée des actionnaires décidant comme en matière de modification des statuts.

Par simple décision du conseil d'administration ou, le cas échéant, de l'administrateur unique, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,-EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des actionnaires

Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le 1^{er} lundi du mois de mai à 14.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les Statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification.

Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

IV. Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification.

Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou ces Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée (i) par la signature collective de deux (2) administrateurs, (ii) par la signature individuelle de l'administrateur-délégué ou (iii) par la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera valablement engagée, en toutes circonstances et sans restrictions, par la signature individuelle de l'administrateur unique.

V. Surveillance de la société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces Statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2012.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2013.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les trois cent dix (310) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique, Monsieur Ricardo Manuel VIEIRA FIGUEIRINHA, préqualifié et représenté comme dit ci-avant, et libérées à concurrence de vingt-cinq pour cent (25%) par le souscripteur prêté moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante euros (7.750,-EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

Résolutions prises par l'actionnaire unique

Et aussitôt, le comparant pré-mentionné, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire unique:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
- 2) Comme autorisé par la Loi et les Statuts, Monsieur Ricardo Manuel VIEIRA FIGUEIRINHA, consultant, né à Leiria (Portugal), le 8 avril 1977, demeurant à L-4477 Belvaux, 7, rue du Coin, est appelé à la fonction d'administrateur unique et exercera les pouvoirs dévolus au conseil d'administration de la Société.
- 3) Monsieur Filipe GUEDES COIMBRA, expert-comptable, né à Luxembourg, le 9 février 1976, demeurant professionnellement à L-1330 Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, est appelé à la fonction de commissaire aux comptes de la Société.
- 4) Les mandats de l'administrateur unique et du commissaire aux comptes expireront à l'assemblée générale annuelle de l'année 2017.
- 5) Le siège social de la Société sera établi à L-1330 Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à neuf cent cinquante euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, ès-qualité qu'elle agit, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. FERNANDES AIRES, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 avril 2012. LAC/2012/19689. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 3 mai 2012.

Référence de publication: 2012051954/231.

(120072482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2012.

SBR Property 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 162.527.

In the year two thousand and twelve, on the fifth day of April.

Before us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared:

SBR Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 161 758

here represented by Mrs Laetitia Georgel, legal assistant, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on 2 April 2012, which proxy, after being signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The appearing party is the sole shareholder of the société à responsabilité limitée "SBR Property 2 S.à r.l.", having its registered office at 41, avenue de la Liberté, Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Register of Commerce and Companies in Luxembourg under RCS B 162 527, incorporated by a deed of the undersigned notary on 26 July 2011, published in the Mémorial C – Recueil des Sociétés et Associations number 2376 of 5 October 2011.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the Company's share capital by an amount of six hundred thousand euro (EUR 600,000.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to six hundred and twelve thousand five hundred euro (EUR 612,500.-) through the issue of six hundred thousand (600,000) new shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

The new shares are to be subscribed by SBR Holdings S.à r.l., prenamed, paid up by a contribution in kind consisting of one claim held by SBR Holdings S.à r.l. against the Company for a total amount of thirty-eight million seven hundred thousand euro (EUR 38,700,000.-).

The total contribution of thirty-eight million seven hundred thousand euro (EUR 38,700,000.-). will be allocated as follows:

- (i) six hundred thousand euro (EUR 600,000.-) will be allocated to the share capital of the Company and
 - (ii) thirty-eight million one hundred thousand euro (EUR 38,100,000.-) will be allocated to the share premium account.
- The proof of the existence and of the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of such increase of capital, the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

Art. 5. (First paragraph). "The Company's share capital is set at six hundred and twelve thousand five hundred euro (EUR 612,500.-) represented by six hundred and twelve thousand five hundred (612,500) shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to seven thousand Euro.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by name, first name, civil status and residence, this proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le cinq avril.

Par devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand Duché de Luxembourg),

a comparu:

«SBR Holdings S.à r.l.», une société à responsabilité limitée régie selon les lois du Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161 758, ayant son siège social au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg,

ici représentée par Madame Laetitia Georgel, assistante juridique, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 2 avril 2012, laquelle procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, annexée au présent acte.

La partie comparante est le seul associé de la société à responsabilité limitée «SBR Property 2 S.à r.l.», ayant son siège social au 41, avenue de la Liberté, Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 162 527, constituée suivant acte du notaire instrumentant le 26 juillet 2011, publié au Mémorial C – Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2376 du 5 octobre 2011.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de six cent mille euros (EUR 600.000,-) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à six cent douze mille cinq cents euros (EUR 612.500,-) par l'émission de six cent mille (600.000) parts sociales d'une valeur d'un Euro (EUR 1.-) chacune.

Les parts sociales nouvelles sont souscrites par «SBR Holdings S.à r.l.», prénommée, payées par un apport en nature consistant en une créance détenue par «SBR Holdings S.à r.l.» contre la Société pour un montant total de trente-huit millions sept cent mille euros (EUR 38.700.000,-).

L'apport de trente-huit millions sept cent mille euros (EUR 38.700.000,-) sera alloué comme suit:

- (i) six cent mille euros (EUR 600.000,-) au capital social et
- (ii) trente-huit millions cent mille euros (EUR 38.100.000,-) pour le compte de prime d'émission.

Les documents justificatifs de l'existence et de la souscription ont été présentés au notaire soussigné.

Deuxième résolution

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 5. (Premier alinéa). «Le capital social est fixé à la somme de six cent douze mille cinq cents euros (EUR 612.500,-) représentée par six cent douze mille cinq cents (612.500) parts sociales d'une valeur de un Euro (EUR 1.-) chacune.»

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à sept mille Euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. GEORGEL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 11 avril 2012. Relation: EAC/2012/4769. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): M. HALSDORF.

Référence de publication: 2012055923/93.

(120078026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

Infedec SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 158.747.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour INFEDEC SPF S.A.

Signatures

Référence de publication: 2012052075/11.

(120072044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2012.

ING Belgium International Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 49.080.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012052076/9.

(120072881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2012.

Nordstad By Night S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8606 Bettborn, 96, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 163.623.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue le 10 mai 2012 que:

1) L'assemblée générale révoque de leur qualité d'administrateurs de la société:

- Monsieur Manuel José COELHO, employé, né à Murça (Portugal) le 14 avril 1952, demeurant à L- 7540 ROLLINGEN, 139, rue de Luxembourg.

- Monsieur José PIRES COELHO, employé, né à Murça (Portugal) le 9 janvier 1977, demeurant à L- 9061 ETTTELBRÜCK, 37, rue Abbé Joseph Flies.

- Madame Olga TRYASUGINA, employée, née en Russie, le 12 janvier 1977, demeurant à L- 7597 RECKANGE (MERSCH), 8C, rue du Coin.

2) L'assemblée générale révoque de sa qualité d'administrateur-délégué de la société:

- Monsieur José PIRES COELHO, employé, né à Murça (Portugal) le 9 janvier 1977, demeurant à L- 9061 ETTTELBRUCK, 37, rue Abbé Joseph Flies.

3) L'assemblée générale révoque de sa qualité de commissaire aux comptes de la société:

- Madame Sonia Maria PIRES COELHO, employée, née à Murça (Portugal) le 13 janvier 1980, demeurant à L- 7620 LAROCLETTE, 54, rue de Mersch.

4) L'assemblée générale nomme comme administrateur unique de la société:

- Monsieur José PIRES COELHO, employé, né à Murça (Portugal) le 9 janvier 1977, demeurant à L- 9061 ETTTELBRÜCK., 37, rue Abbé Joseph Flies, qui accepte.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2018.

5) L'assemblée générale nomme comme commissaire aux comptes de la société:

- La société C.F.N. Gestion S.A., ayant son siège social à L- 9227 DIEKIRCH, 20, Esplanade, qui accepte.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettborn, le 10 mai 2012.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012055456/34.

(120077075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2012.

Jade Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 88.113.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012052088/10.

(120072836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2012.

Sasori, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 140.278.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion de gérance de la société tenue le 4 mai 2012, que de gérance a décidé à l'unanimité que:

- le siège social de la société a été transféré au 51 Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, à compter du 20 février 2012

Veillez noter le changement d'adresse de Monsieur Peter Dickinson, gérant, avec effet au 20 février 2012, comme suit:

- 51, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Sanne Group (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012052859/20.

(120072985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2012.

International Credit Mutuel Life, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 53.451.

—
Les comptes annuels de la société INTERNATIONAL CREDIT MUTUEL LIFE arrêtés au 31 décembre 2011 et dûment approuvés lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires en date du 4 avril 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2012.

Pour le Conseil d'Administration

Christophe Leroy

Référence de publication: 2012052078/14.

(120072175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2012.

International Global SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 108.857.

—
Le Bilan pour la période du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2012.

Référence de publication: 2012052079/11.

(120072148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2012.

Free Way S.P.R.L., succursale de Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2529 Howald, 45, rue des Scillas.
R.C.S. Luxembourg B 168.674.

—
OUVERTURE D'UNE SUCCURSALE

Extrait du Procès-Verbal des décisions du gérant unique de FREE WAY sprl tenue au siège social le 26 avril 2012 à 10 heures

Résolutions

1. La société Free Way SPRL, inscrite au RC d'Anvers sous le numéro 0864.408.075, représenté par son gérant unique, Monsieur Alexandre DE CHAFFOY, approuve la création d'une succursale au Luxembourg, à partir du 1^{er} mai 2012, ayant pour siège social: 45, rue des Scillas, L-2529 Howald.

2. La société Free Way SPRL, inscrite au RC d'Anvers sous le numéro 0864.408.075, représenté par son gérant unique, Monsieur Alexandre DE CHAFFOY approuve la dénomination sociale de la succursale en: Free Way S.P.R.L. , succursale de Luxembourg.

3. La société Free Way SPRL, inscrite au RC d'Anvers sous le numéro 0864.408.075, représenté par son gérant unique, Monsieur Alexandre DE CHAFFOY approuve comme représentant permanent et légal (gérant unique) de la succursale et salarié de cette dernière, à partir du 1^{er} mai 2012, pour une période indéterminée:

Monsieur Alexandre DE CHAFFOY, né à Wilrijk (B), le 3/12/1969 et demeurant à B-1332 Genval, rue Colonel Montegnée, 105

Le gérant unique représente individuellement la succursale à l'égard des tiers et en justice, soit en demandant, soit en défendant. Il dispose de tous les droits, de manière individuelle, et devoirs envers la succursale.

4. La société Free Way SPRL, inscrite au RC d'Anvers sous le numéro 0864.408.075, représenté par son gérant unique, Monsieur Alexandre DE CHAFFOY approuve l'activité de la succursale:

Prestation de services administratifs et autres aux entreprises.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée à 11 heures..

FREE WAY sprl
Le Gérant Unique

Référence de publication: 2012055094/29.

(120077463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2012.

Itteic Monde S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4750 Pétange, 30, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 102.702.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2012.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2012052083/11.

(120072463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2012.

Kalinde S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 91.517.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012052093/9.

(120072123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2012.

Kaupthing Manager Selection, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 72.942.

Le rapport annuel révisé au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2012.

Pour le Conseil d'administration

Signature

Référence de publication: 2012052094/12.

(120072481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2012.

Recypatents S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4832 Rodange, 462, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 156.925.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 6 avril 2012

Il résulte des décisions écrites de l'associé unique de la Société la décision suivante:

Première résolution

L'Associé Unique décide de révoquer Monsieur Bruce MONNIER du poste de gérant unique et de nommer en remplacement avec effet immédiat:

- Monsieur Monsieur Bruce MONNIER, salarié, de nationalité française, né le 5 décembre 1966 à Nantes, demeurant 8, rue Joachim du Bellay, F-44119 Treillières au poste de gérant administratif pour une durée illimitée;

- Monsieur Guillaume DAUPHIN, salarié, de nationalité française, né le 25 avril 1980 à La Paz (Bolivie), demeurant professionnellement au 462, Route de Longwy, L-4832 Rodange au poste de gérant technique pour une durée illimitée;

La Société sera engagée par la signature conjointe obligatoire du gérant technique et du gérant administratif.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2012.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012054027/22.

(120075614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2012.

Kayser-Guirsch Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9689 Tarchamps, 7, An der Greschen.
R.C.S. Luxembourg B 150.896.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KAYSER-GUIRSCH Sàrl

FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2012052095/11.

(120072570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2012.

KF Key Finance Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.
R.C.S. Luxembourg B 64.544.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège social en date du 30 septembre 2010

Première résolution

L'Assemblée décide de renouveler les mandats de Monsieur Fabio MAZZONI et Monsieur Benoît GEORIS au 1^{er} juillet 2009.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2015.

Pour extrait

Le Bureau

Référence de publication: 2012052099/14.

(120072639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2012.

Modjeska Canyon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 112.211.

Les décisions suivantes ont été approuvées et ratifiées par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société qui s'est tenue en date du 04 mai 2012:

- acceptation de la démission de Monsieur Erik van Os en tant qu'administrateur avec effet au 04 mai 2012;
- acceptation de la démission de Monsieur Israel Domingo Basilio en tant qu'administrateur avec effet au 04 mai 2012;
- nomination, en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Erik van Os, en tant que nouvel administrateur de la Société avec effet immédiat au 04 mai 2012, de Madame Florence Rao, née le 02 octobre 1975 à Troyes (France), ayant son adresse professionnelle au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2013;
- nomination, en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Israel Domingo Basilio, en tant que nouvel administrateur de la Société avec effet immédiat au 04 mai 2012, de Monsieur Robert van't Hoeft, né le 13 janvier 1958 à Schiedam (Pays-Bas), ayant son adresse professionnelle au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2013;
- confirmation que le conseil d'administration de la Société est dorénavant composé par les administrateurs suivants:
 - * TMF Administrative Services S.A.
 - * Monsieur Robert van't Hoeft
 - * Madame Florence Rao

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 mai 2012.

Pour la société
TMF Luxembourg S.A.
Signatures
Domiciliaire

Référence de publication: 2012055229/29.

(120076980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2012.

KG Far East (Luxembourg) Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 149.409.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2012.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2012052100/11.

(120072358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2012.

Knopes Cafés S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8437 Steinfort, 60, rue de Koerich.
R.C.S. Luxembourg B 59.913.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012052102/9.

(120071999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2012.

Kullu S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 125.751.

Les statuts coordonnés au 19/04/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 04/05/12.

Cosita Delvaux
Notaire

Référence de publication: 2012052104/12.

(120072867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2012.

McAfee Security S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.401,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 149.931.

—
EXTRAIT

L'associé unique de la Société a accepté, en date du 30 avril 2012, la démission de Mme Kandis Thompson de son poste de gérant de la Société, avec effet au 30 avril 2012.

Par résolution de l'associé unique de la Société prise en date du 30 avril 2012, il a été décidé de nommer M. Edward Hayden, né dans l'Etat de Californie, Etats-Unis d'Amérique, le 20 mars 1965, avec adresse professionnelle au 2821 Mission College Blvd., Santa Clara, 95054 Californie, Etats-Unis d'Amérique, en tant que nouveau gérant de la Société, avec effet au 30 avril 2012 et pour une durée indéterminée.

Il en résulte que le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

- M. Edward Hayden, gérant; et
- M. Finn McClain, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2012.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2012054189/22.

(120075381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2012.

Le Palais Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 157.802.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012052106/10.

(120072633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2012.

Life Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 23, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 103.643.

Die Bilanz zum 31. Dezember 2007 und die Gewinn- und Verlustrechnung für das am 31. Dezember 2007 abgelaufene Geschäftsjahr wurden beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 4. Mai 2012.

Life Management S.à r.l.

Référence de publication: 2012052109/12.

(120072860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2012.

Dinvest Access, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 151.889.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 26 avril 2012

- Les renouvellements du mandat d'Administrateur de Messieurs André Schmit et Daniel Van Hove jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2013, sont approuvés.

- Les renouvellements du mandat d'Administrateur de Madame Emmy Labovitch et Monsieur Shoaib Khan jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2014, sont approuvés.

- Le renouvellement du mandat d'Administrateur de Madame Elaine Miskiewiez jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2015, est approuvé.

- Le renouvellement du mandat de Deloitte S.A., 560 rue de Neudorf, Luxembourg comme Réviseur d'Entreprises jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2013, est approuvé.

Extrait de la résolution prise par résolution circulaire le 27 avril 2012

- La désignation de Mme Emmy Labovitch en tant que Présidente du Conseil d'Administration avec effet au 26 avril 2012 jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2013, est approuvée.

A la date du 26 avril 2012, le Conseil d'Administration est composé comme suit:

Mme Emmy Labovitch, Administrateur et Présidente, demeurant professionnellement au 96-98, rue du Rhône à CH-1211 Genève.

Mr Shoab Khan, Administrateur, demeurant professionnellement au 96-98, rue du Rhône à CH-1211 Genève.

Mme Elaine Miskiewiez, Administrateur, demeurant professionnellement au 1, rue de Victoria aux BER-HM11 Hamilton.

Mr André Schmit, Administrateur, demeurant professionnellement au 43, boulevard Royal à L-2955 Luxembourg.

Mr Daniel Van Hove, Administrateur, demeurant professionnellement au 370, route de Longwy à L-1940 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

po Le Conseil d'Administration

Union Bancaire Privée (Luxembourg) S.A.

Domiciliaire

Référence de publication: 2012055052/32.

(120077573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2012.

Asco Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 53.496.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de l'actionnaire unique tenue à Luxembourg extraordinairement le 4 mai 2012

Le 4 Mai 2012, l'Actionnaire Unique de Asco Holding S.A. ("la Société"), a pris les résolutions suivantes:

- de renouveler le mandat d'Administrateur de Luxembourg Corporation Company S.A., avec effet au 4 mai 2012, son mandat expirant lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires devant se tenir en 2017;

- de renouveler le mandat d'Administrateur de TCG Gestion SA, avec effet au 4 mai 2012, son mandat expirant lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires devant se tenir en 2017;

- de renouveler le mandat d'Administrateur de CMS Management Services SA, avec effet au 4 mai 2012, son mandat expirant lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires devant se tenir en 2017;

- de renouveler le mandat de Commissaire aux Comptes de CAS Services S.A., avec effet au 4 mai 2012, son mandat expirant lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires devant se tenir en 2017;

Luxembourg, le 4 Mai 2012.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2012054267/22.

(120076289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2012.

Life Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 23, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 103.643.

Die Bilanz zum 31. Dezember 2005 und die Gewinn- und Verlustrechnung für das am 31. Dezember 2005 abgelaufene Geschäftsjahr wurden beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 4. Mai 2012.

Life Management S.à r.l.

Référence de publication: 2012052110/12.

(120072862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2012.

Vier Gas Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 168.600.

—
STATUTES

In the year two thousand twelve, on the twentieth day of April.

Before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Vier Gas Investments S.a r.l., a private limited liability company (“société à responsabilité limitée”) incorporated under the Laws of Luxembourg, having its registered office at 46, Place Guillaume II, L1648 Luxembourg and in process of being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (“Registre de Commerce et des Sociétés”).

Here duly represented by Mr. Arnaud Schneider, employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given on 20 April 2012.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (“société à responsabilité limitée”), which is hereby incorporated:

Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

1. Form - Corporate Name. There is formed a private limited liability company under the name “Vier Gas Holdings S.à r.l.”, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the “Company”), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the “Law”), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the “Articles”).

2. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

However, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company’s nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Board of Managers.

3. Object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other equity or debt instruments (convertible or not) of any kind (including but not limited to synthetic securities), and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

The Company may borrow in any form and proceed to the issue of bonds, debentures as well as any other type of equity or debt instruments (convertible or not).

In a general fashion it may grant, directly or indirectly, assistance to affiliated or group companies (including but not limited to the granting of any type of loan), take any controlling and/or supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

In particular the Company may enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the property assets (present or future) of the undertaking or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of its affiliated or group companies, or any director, manager or other agent of the Company or any of its affiliated or group companies, within the limits of any applicable law provision.

The Company may enter into any kind of credit derivative agreements, including but not limited to any type of swap agreements such as swap agreement under which the Company may provide credit protection to swap counterparty, any interest and/or currency exchange agreements and other financial derivative agreements.

The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.

The Company is a corporate taxpayer subject to common tax law and does not fall in the scope of the holding company law of 31st July 1929.

4. Duration. The Company is incorporated for an unlimited period.

Chapter II. - Capital, Shares

5. Share capital. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (€12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares (hereafter referred to as the "Shares") in registered form with a par value of one Euro (€1) each, all subscribed and fully paid-up. The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders".

The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single Shareholder or, as the case may be, by the general meeting of Shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

In addition to the share capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any Share shall be transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s) and can be distributed from time to time upon decision of the Board of Managers.

6. Shares indivisibility. Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

7. Transfer of Shares. In case of a single Shareholder, the Company's Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

Shares are freely transferable among Shareholders or, if there is no more than one Shareholder, to third parties.

In case of plurality of Shareholders, the transfer of shares to non- Shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of Shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.

Chapter III. - Management

8. Management. The Company is managed by a board of managers (the "Board of Managers"). The members of the Board of Managers need not to be Shareholders.

The Board of Managers will be composed of at least three managers (the "Managers" and each a "Manager") possibly divided into one or more A Manager and one or more B Manager.

A Member may be removed with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the Shareholders in a general meeting.

In the event of one or more vacancies on the Board of Managers because of death, retirement or otherwise, the remaining Members must appoint within thirty business days one or more successors to fill such vacancies until the next meeting of Shareholders.

The Members shall not be compensated for their services as manager, unless otherwise resolved by the general meeting of Shareholders. The Company shall reimburse the Members for reasonable expenses incurred in the carrying out of their office, including reasonable travel and living expenses incurred for attending meetings on the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers are convened by any Member. In case that all the Members are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.

Any Member may act at any meeting of such Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email another Member as his proxy.

The resolutions of the Board of Managers shall be adopted by the majority of votes of the Members present or represented.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed to be utilised by any Member, provided that each participating Member is able to hear and to be heard by all other participating Members whether or not using this technology, and each participating Member shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

Written resolutions of the Board of Managers can be validly taken if approved in writing and signed by all the Members. Such approval may be in a single or in several separate documents.

Votes may also be cast by fax, e-mail, telegram, telex, or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

The resolutions of the Board of Managers shall be recorded in the minutes that shall be signed by all the managers present or represented. Alternatively, the minutes can be signed by the chairman of the meeting in the name and on behalf

of each of the Managers present or represented at the meeting provided that each Member present or represented expressed their consent to this process. In such a case, the attendance list of the meeting, to be annexed to the minutes, shall be signed by the chairman and all the Managers present at the meeting. Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two Members.

9. Powers of the Board of Managers. The Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or by the Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Board of Managers.

10. Representation of the Company. The Company shall be bound by the joint signature of any two Managers including at least one A Manager and one B Manager (if any) or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the Board of Managers or by any two Managers, including at least one A Manager and one B Manager (if any).

11. Liability of the Members. Any Member does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

The Company shall indemnify any Member and his heirs, executors and administrators, against expenses, damages, compensation and costs reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a Member of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement, and only to the extent the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

12. Delegation and Agent of the Board of Managers. The Board of Managers or any two Managers, including at least one A Manager and one B Manager (if any), may delegate powers of the Board of Managers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The Board of Managers or any two Managers, including at least one A Manager and one B Manager (if any), will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Chapter IV. - General meeting of shareholder(s)

13. Powers of the general meeting of Shareholder(s) – Votes. The general meeting of the Shareholders is authorised, in particular, to amend the Articles of the Company, to change the nationality of the Company and to increase the commitments of the Shareholders.

Each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding.

In case of one Shareholder owning all the Shares, it assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and its decisions recorded are in minutes or drawn-up in writing.

14. Holding of General Meetings. General meetings of the Shareholders are convened by the Board of Managers. Such meetings must be convened if Shareholders representing more than fifty per cent of the Company's capital so require.

The holding of general meetings shall not be obligatory where the number of Shareholders does not exceed twenty-five. In such case, each Shareholder shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

Should the Company have more than twenty-five Shareholders, at least one annual general meeting must be held each year on the first Friday of June.

Whatever the number of Shareholders, the balance sheet and profit and loss account shall be submitted to the Shareholders for approval who also shall vote specifically as to whether discharge is to be given to the Board of Managers.

15. Majorities. Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them. If that figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented.

Resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, in accordance with any provisions of the Law.

However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders and in compliance with any other legal requirement.

Chapter V. - Business year

16. Business year. The Company's financial year starts on the first day of January and ends on the last day of December. At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Board of Managers and the Board of Managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

17. Distribution Right of Shares. The profits in respect of a financial year, after deduction of general and operating expenses, charges and depreciations, shall constitute the net profit of the Company in respect of that period.

From the net profit thus determined, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

The decision to distribute funds and the determination of the amount of such a distribution will be taken by the general meeting of the Shareholders.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- a statement of accounts or an inventory or report is provided by the Board of Managers;
- this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;
- the decision to pay interim dividends is taken by the sole Shareholder or the general meeting of Shareholders; and
- assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Chapter VI. - Liquidation

18. Causes of Dissolution. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

19. Liquidation. The liquidation of the Company can only be decided if approved by a majority of the Shareholders representing three-quarters of the Company's share capital.

The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII. - Applicable law

20. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first financial year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2012.

Subscription - Payment

Thereupon, Vier Gas Investments Sarl, pre-named and represented as stated here above, declares to have subscribed and to have fully paid up twelve thousand five hundred (12,500) shares by contribution in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (€12,500) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Resolutions of the shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole Shareholder, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

A Managers:

- Ms. Rosa Villalobos, employee, born on July 5, 1972 in Barcelona (Spain), with professional address at 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg);

B Managers:

- Mr. Hilko Schomerus, employee, born on March 5, 1966 in Koln-Kalk (Germany), with professional address at Untermainanlage 1 at 60329 Frankfurt, (Germany);

- Mr. Philip Hogan, employee, born on August 1, 1973 in Wakefield (United Kingdom), with professional address at 28, Ropemaker Street, EC2Y 9HD London (United Kingdom);

2. The registered office of the Company is 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There being no further business, the meeting is closed.

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of this extraordinary general meeting is estimated at approximately one thousand one hundred euro (€ 1,100,-).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English version and the French version, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of the deed.

The document having been read to the proxyholder, the proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt avril.

Par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand – Duché de Luxembourg

A COMPARU:

Vier Gas Investments S.a r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg et en train d'être inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Ici représentée par M. Arnaud Schneider, employé, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 20 avril 2012.

La procuration signée "ne varietur" par le mandataire et par le notaire instrumentant resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentées par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentant de dresser les statuts d'une société à responsabilité limitée comme suit:

Titre I^{er} . - Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

1. Forme–Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Vier Gas Holdings S.à r.l.» qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

2. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des Associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Toutefois, le Conseil de Gérance est autorisé à transférer le siège social de la Société à l'intérieur de la Ville de Luxembourg.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Conseil de Gérance.

3. Objet. L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres instruments de capital ou de dettes (convertibles ou non) de quelque forme que ce soit (notamment des titres de couverture synthétique), et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations, de reconnaissances de dettes ainsi que tous autres types d'instruments de capital ou de dettes (convertibles ou non).

D'une façon générale, elle peut accorder une assistance directe ou indirecte aux sociétés affiliées ou aux sociétés du groupe (notamment l'octroi de tout type de prêt), prendre toutes mesures de contrôle et / ou de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

La Société pourra notamment accorder toutes garanties, mettre en gage ou fournir toutes autres formes de sûretés, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge (charge) sur tout ou partie des actifs (présents ou futurs) de l'entreprise, ou par l'une ou l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la

Société ou de toute société apparentée ou du groupe ou de tout administrateur, gérant ou autre mandataire de la Société ou de toute société apparentée ou du groupe, dans les limites de la loi luxembourgeoise.

La Société pourra conclure toute forme de contrats de crédit dérivés, en ce compris, sans que cela soit restrictif, tout type de contrat de swap, tel que des contrats de swap en vertu desquels la Société fournira une protection de crédit à la contre – partie, tout contrat d'échange sur devises ou taux d'intérêts et tout autre contrat sur des produits dérivés.

La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

La Société est assujettie à l'imposition de droit commun et n'entre donc pas dans la sphère de la loi sur les sociétés holding du 31 juillet 1929.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. - Capital, Parts

5. Capital social. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euro (12.500 €), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale d'un Euro (1 €) chacune (ci-après les «Parts Sociales»), toutes souscrites et entièrement libérées. Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après comme les «Associés».

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'Associé unique ou de l'assemblée générale des Associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Complémentairement au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition de l'(des) Associé(s) et peut-être distribué de temps en temps sur décision du Conseil de Gérance de la Société.

6. Indivisibilité des Parts Sociales. Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

7. Transfert des Parts Sociales. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Les Parts Sociales sont librement transmissibles entre Associés et, en cas d'Associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'Associés, la cession de parts sociales à des non-Associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des Associés représentant au moins les trois quart du capital social.

La cession de Parts Sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes les autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

Un registre des Associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque Associé.

Titre III. - Gérance

8. Gérance. La Société est gérée par un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»). Les membres du Conseil de Gérance ne sont pas obligatoirement Associés.

Le Conseil de Gérance est composé d'au moins trois membres (ci-après les «Gérants») et chacun comme un «Gérant») répartis si possible en un ou plusieurs Gérant A et un ou plusieurs Gérant B.

Un Membre pourra être révoqué avec ou sans motif et remplacé à tout moment sur décision adoptée prise par l'assemblée générale des Associés.

En cas de vacance d'un ou plusieurs Membre(s), pour cause de décès, retraite ou autre, les Membres restants doivent désigner dans les trente jours ouvrables suivants, un ou plusieurs successeurs pour palier ces postes vacants, jusqu'à la prochaine assemblée des Associés.

Les Membres ne seront pas rémunérés pour leurs services en tant que gérant, sauf s'il en est décidé autrement par l'assemblée générale des Associés. La Société pourra rembourser aux Membres les dépenses raisonnables survenues lors de l'exécution de leur mandat, y compris les dépenses raisonnables de voyage et de logement survenus lors de la participation à des réunions du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance se réunit sur convocation d'un Membre. Lorsque tous les Membres sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

Tout Membre est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre Membre, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un email ou d'une lettre.

Toute décision du Conseil de Gérance est valablement adoptée lorsqu'elle est approuvée par plus de la moitié des Membres, présents ou représentés.

L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque Membre est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les Membres participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit Membre participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

Des résolutions du Conseil de Gérance peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous ses Membres. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents distincts.

Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen généralement quelconque tels que télécopie, e-mail, télégramme, facsimilé ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

Les résolutions du Conseil de Gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par tous les Gérants présents ou représentés. Alternativement, les procès-verbaux seront signés par le président de séance au nom et pour le compte de tous les Gérants présents ou représentés à condition que chacun des Gérants présents ou représentés ait accepté cette procédure. Dans ce cas, une liste de présence qui restera annexée au procès-verbal de séance, sera signée par le président ainsi que par tous les Gérants présents lors de la réunion du Conseil de Gérance. Les copies et extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, par le secrétaire ou par deux Gérants.

9. Pouvoirs du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes d'administration et de disposition et toutes opérations conformes à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Conseil de Gérance.

10. Représentation de la Société. La Société est valablement engagée par la signature conjointe de deux Gérants, incluant au moins un Gérant A et un Gérant B (le cas échéant), ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué par le Conseil de Gérance ou par deux Gérants, incluant au moins un Gérant A et un Gérant B (le cas échéant).

11. Responsabilité des Membres. Un Membre ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

La Société indemnisera tout Membre et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais, dommages, coûts et indemnités raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de Membre de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils auraient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans le cas où la Société serait informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

12. Délégation et Agent du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance ou deux Gérants, incluant au moins un Gérant A et un Gérant B (le cas échéant), peuvent déléguer leurs pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

Le Conseil de Gérance ou deux Gérants, incluant au moins un Gérant A et un Gérant B (le cas échéant), déterminent les responsabilités et la rémunération quelconques (le cas échéant) de tout mandataire, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Titre IV. - Assemblée générale des associés

13. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Associés - Votes. L'assemblée générale des Associés est notamment compétente pour modifier les Statuts de la Société, changer la nationalité de la Société et augmenter les engagements des Associés.

Chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de Parts Sociales détenues. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de Parts Sociales détenues par lui.

Lorsqu'un Associé détient toutes les Parts Sociales, il exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et ses décisions sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

14. Tenue d'assemblées générales. Des assemblées générales pourront toujours être convoquées par le Conseil de Gérance. Ces assemblées doivent être convoquées à la demande des Associés représentant plus de la moitié du capital de la Société.

La tenue d'assemblée générale n'est pas obligatoire, quand le nombre des Associés n'est pas supérieur à vingt-cinq. Dans ce cas, chaque Associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Lorsqu'il y aura plus de vingt-cinq Associés, il devra être tenu, chaque année, une assemblée générale le premier vendredi du mois de juin.

Quel que soit le nombre d'Associés, le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'approbation des Associés qui se prononceront aussi par un vote spécial sur la décharge à donner au Conseil de Gérance.

15. Majorités. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant que les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Si ce chiffre n'est pas atteint lors de la première réunion ou consultation par écrit, les Associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettres recommandées, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'Associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des Associés ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des Associés et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

Titre V. - Exercice social

16. Exercice social. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre.

Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Conseil de Gérance et celui-ci prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Chaque Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

17. Droit de distribution des Parts Sociales. Les profits de l'exercice social, après déduction des frais généraux et opérationnels, des charges et des amortissements, constituent le bénéfice net de la Société pour cette période.

Le bénéfice net ainsi déterminé, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise par l'assemblée générale des Associés.

Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

- un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le Conseil de Gérance;
- il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;
- la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'Associé unique ou l'assemblée générale des Associés;
- le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

Titre VI. - Liquidation

18. Causes de dissolution. La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

19. Liquidation. La liquidation de la Société n'est possible que si elle est décidée par la majorité des Associés représentant les trois quarts du capital social de la Société.

La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Titre VII. - Loi applicable

20. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2012.

Souscription - Libération

Ensuite, Vier Gas Investments Sarl, prénommée, déclare avoir souscrit et libéré les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales du capital social au moyen d'un versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euro (12.500 €) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Décisions de l'associé unique

Et aussitôt après la constitution de la Société, l'Associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme Membre du Conseil de Gérance de la Société pour une durée indéterminée:

Gérants de classe A:

- Ms. Rosa Villalobos, employée, née le 5 juillet, 1972 à Barcelone (Espagne), résidente professionnellement au 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);

Gérants de classe B:

- Mr. Hilko Schomerus, employé, né le 5 mars, 1966 à Koln-Kalk (Allemagne), résident professionnellement à Untermainanlage 1 at 60329 Frankfurt, (Allemagne);

- Mr. Philip Hogan, employé, né le 1 août 1973 à Wakefield (Royaume Uni), résident professionnellement à 28, Romemaker Street, EC2Y 9HD London (Royaume Uni);

2. Le siège social de la Société est établi au 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg, Grand – Duchy of Luxembourg. Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de cette assemblée générale extraordinaire est estimé à environ mille cent euros (€ 1.100,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, le mandataire du comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Schneider, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 26 avril 2012. Relation: EAC/2012/5360. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012053563/466.

(120074206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2012.

Guardian International Services and Transactions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser.

R.C.S. Luxembourg B 72.363.

—
EXTRAIT

1.

Par décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société en date du 16 avril 2012, (i) Monsieur Gabor Harakaly, administrateur, résidant professionnellement Zone Industrielle Wolser, L-3452 Dudelange, Grand-Duché de Luxembourg, (ii) Monsieur Jean-Pierre de Bonhome, administrateur, résidant professionnellement Zone Industrielle Wolser, L-3452 Dudelange, Grand-Duché de Luxembourg, et (iii) Monsieur Jean-Luc Pitsch, administrateur, résidant professionnellement Zone Industrielle Wolser, L-3452 Dudelange, Grand-Duché de Luxembourg, sont nommés administrateurs de la société avec prise d'effet immédiat.

Les nouveaux mandats des administrateurs mentionnés ci-dessus prendront fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2018 statuant sur les comptes annuels de 2017.

Par ces résolutions, les actionnaires ont confirmé que le conseil d'administration est à compter du 16 avril 2012, composé comme suit de:

- Monsieur Gabor Harakaly,
- Monsieur Jean-Pierre de Bonhome, et
- Monsieur Jean-Luc Pitsch,

2.

Par décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société en date du 16 avril 2012, les actionnaires ont décidés de renouveler, avec effet immédiat, le mandat de Monsieur Gregory Andre, résidant professionnellement à Zone Indus-

trielle Wolser, L-3452 Dudelange, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que commissaire aux comptes de la Société, jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2018 statuant sur les comptes annuels de 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signatures

Référence de publication: 2012055135/30.

(120076984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2012.

Life Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 23, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 103.643.

Die Bilanz zum 31. Dezember 2004 und die Gewinn- und Verlustrechnung für das am 31. Dezember 2004 abgelaufene Geschäftsjahr wurden beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 4. Mai 2012.

Life Management S.à r.l.

Référence de publication: 2012052111/12.

(120072863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2012.

**Jet Aviation Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Tridi Investments S.à r.l.).**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 167.044.

In the year two thousand and twelve.

On the thirteenth of April.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg),

THERE APPEARED:

The company Jet Management Ltd, with registered office at 146, Road Town, Trident Chambers, British Virgin Islands, registered with the International Business Companies Act of the British Virgin Islands under number 259161,

here represented by Mr. Alain THILL, private employee, residing professionally at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg),

by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, after having been signed "ne varietur" by the notary and the proxy-holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing party, through its attorney, declared and requested the notary to act:

That the appearing party is the sole shareholder of the private limited company (société à responsabilité limitée) Tridi Investments S.à r.l., having its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B number 167044, incorporated by deed of the undersigned notary on January 19, 2012, published in the Mémorial C number 907 of April 6, 2012,

and the appearing party has taken the following resolutions:

First resolution

The name Jet Aviation Services S.à r.l. is adopted by the company, article two of the company's articles of association is amended and will have henceforth the following wording:

" **Art. 2.** The company's name is Jet Aviation Services S.à r.l.."

Second resolution

Article three of the company's articles of association is amended and will have henceforth the following wording:

" **Art. 3.** The object of the company is the acquisition and disposal of aircrafts and their exploitation within the limits of any granted authorizations.

The purpose of the company is furthermore the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group.

It may open branches in Luxembourg and abroad.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

In general, the company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purposes."

Third resolution

Discharge is given to the resigning manager of the category A, Mrs. Virginie DOHOGNE, for the performance of her mandate.

Fourth resolution

The number of managers is increased from two (2) to four (4).

Fifth resolution

Mrs. Nathalie THILL, company director, born in Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), on February 19, 1969, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, is appointed as manager of the category B for an undetermined duration.

Sixth resolution

Mr. Xavier SOULARD, company director, born in Châteauroux (France), on August 14, 1980, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, is appointed as manager of the category A for an undetermined duration.

Seventh resolution

Mr. Alberto MORPURGO, company director, born in Trieste (Italy), on January 31, 1972, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, is appointed as manager of the category A for an undetermined duration.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately eighty hundred and fifty Euro.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the attorney signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille douze.

Le treize avril.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg),

A COMPARU:

La société Jet Management Ltd, avec siège à 146, Road Town, Trident Chambers, Iles Vierges Britanniques, enregistrée auprès du "International Business Companies Act" des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 259161,

représentée par Monsieur Alain THILL, employé privé, ayant son domicile professionnel à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg),

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Que la comparante est l'associée unique de la société à responsabilité limitée Tridi Investments S.à r.l., ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B et numéro 167044,

constituée par acte du notaire instrumentant, en date du 19 janvier 2012, publié au Mémorial C numéro 907 du 6 avril 2012,

et que la comparante a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

La dénomination sociale Jet Aviation Services S.à r.l. est adoptée par la société, l'article deux des statuts de la société est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 2.** La dénomination de la société est Jet Aviation Services S.à r.l."

Deuxième résolution

L'article trois des statuts de la société est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 3.** La société a pour objet l'acquisition et l'aliénation d'avions ainsi que leur exploitation dans les limites des autorisations qui lui seront accordées.

La société a en outre pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties. Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement. Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés."

Troisième résolution

Décharge est donnée à la gérante de catégorie A démissionnaire, Madame Virginie DOHOGNE, pour l'exercice de son mandat.

Quatrième résolution

Le nombre de gérants est augmenté de deux (2) à quatre (4).

Cinquième résolution

Madame Nathalie THILL, administrateur de sociétés, née à Esch-surAlzette (Grand-Duché de Luxembourg), le 19 février 1969, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, est nommée gérante de catégorie B pour une durée indéterminée.

Sixième résolution

Monsieur Xavier SOULARD, administrateur de sociétés, né à Châteauroux (France), le 14 août 1980, demeurant professionnellement à L1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, est nommé gérant de catégorie A pour une durée indéterminée.

Septième résolution

Monsieur Alberto MORPURGO, administrateur de sociétés, né à Trieste (Italie), le 31 janvier 1972, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, est nommé gérant de catégorie A pour une durée indéterminée.

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de huit cent cinquante Euros.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Alain THILL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 20 avril 2012. Relation GRE/2012/1386. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 10 mai 2012.

Référence de publication: 2012054721/140.

(120076623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2012.

Société Anonyme Paul WURTH, Société Anonyme.

Siège social: L-1122 Luxembourg, 32, rue d'Alsace.

R.C.S. Luxembourg B 4.446.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 8 mai 2012 de la Société Anonyme Paul Wurth (B4446)

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société Anonyme Paul WURTH qui s'est tenue au siège de la société en date du 8 mai 2012 que:

...

"L'Assemblée Générale nomme, par vote unanime, M. Robrecht HIMPE, M. Marc SOLVI et M. Marc VEREECKE administrateurs de la Société pour un mandat de 5 ans, c'est-à-dire jusqu'au jour de l'assemblée générale à tenir en 2017 statuant sur les comptes relatifs à l'exercice 2016."

...

"L'Assemblée Générale marque ensuite son accord avec ladite proposition et par votes unanimes:

- prend acte et accepte la démission de M. Christophe CORNIER de son mandat d'administrateur de la Société avec effet au 20 janvier 2012;

- désigne M. Christian ZEYEN (avec adresse professionnelle au 24-26, boulevard d'Avranches à L-1160 Luxembourg) administrateur de la Société pour achever le mandat de M. Christophe CORNIER, venant à échéance à l'occasion de l'assemblée générale se tenant en 2014 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2013."

...

"L'Assemblée Générale nomme, par un vote unanime, Deloitte Audit, société à responsabilité limitée avec siège social à 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, réviseur d'entreprises agréé indépendant de la Société pour la révision des comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2012."

...

Luxembourg, le 8 mai 2012.

Pour extrait conforme

Michel WURTH

Président du Conseil d'administration

Référence de publication: 2012055328/30.

(120076997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2012.

KG Far East (Luxembourg) Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 149.409.

In the year two thousand twelve, on the tenth day of April,

Before Maître Roger Arrensdorff, public notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned,

There appeared:

KINROSS GOLD CORPORATION, an Ontario company, incorporated and organised under the laws of the Province of Ontario, Canada, registered with the Ontario company register under the number 001840581 and having its registered office at 25 York Street, 17th Floor, Toronto, Ontario, M5J 2V5, CANADA,

represented by Emmanuel REVEILLAUD, lawyer, residing in 20 avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, by virtue of a proxy dated April 2, 2012.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, acting in the here above stated capacity, requested the undersigned notary to state that:

KINROSS GOLD CORPORATION (hereafter referred to as the "Sole Unitholder") is the sole unitholder of KG FAR EAST (LUXEMBOURG) Sàrl, (hereafter referred to as "the Company") a private limited liability company, incorporated and organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 16 Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg,

registered with the Luxembourg register of commerce and companies under the number B 149.409, incorporated by a deed enacted on November 5, 2009, by Maître Roger Arrensdorff, notary public residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under the number 2416, whose articles of incorporation have been lastly amended by a deed enacted on October 6, 2011, by Maître Roger Arrensdorff, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under the number 2943 on December 1, 2011.

Agenda

- 1.- Increase of the corporate capital of the Company by an amount of USD 2,000.-(two thousand US Dollar) together with a share premium of USD 51,498,000.-(fifty-one million four hundred ninety-eight thousand US Dollar),
2. Subscription and payment of all the additional units and the share premium by the Sole Unitholder, by contribution in cash,
3. Amendment of article 5.1 of the articles of incorporation in order to reflect the planned corporate capital increase,
4. Other business.

The Sole Unitholder took the following resolutions:

First resolution:

The Sole Unitholder decides to increase the corporate capital of the Company by an amount of USD 2,000.-(two thousand US Dollar), so as to bring it from its present amount of USD 320,068,000.-(three hundred twenty million sixty-eight thousand US Dollar), represented by 320,068,000 (three hundred twenty million sixty-eight thousand) units with a par value of USD 1.-(one US Dollar) each, to the amount of USD 320,070,000.-(three hundred twenty million seventy thousand US Dollar) represented by the existing units and by the issue of 2,000 (two thousand) units with a par value of USD 1.-(one US Dollar) each, together with the payment of a share premium of USD 51,498,000.-(fifty-one million four hundred ninety-eight thousand US Dollar), to be subscribed for on payment of the amount of USD 51,500,000.-(fifty-one million five hundred thousand US Dollar) through a contribution in cash described below.

Second resolution:

Contributor's Intervention - Subscription - Payment.

Thereupon intervened Emmanuel REVEILLAUD, acting in his capacity as duly appointed special attorney of the Sole Unitholder, who declared to subscribe for 2,000 (two thousand) units with a par value of USD 1.(one US Dollar) each, together with the payment of a share premium of USD 51,498,000.-(fifty-one million four hundred ninety-eight thousand US Dollar) and that they are paid up with the amount of USD 51,500,000.-(fifty-one million five hundred thousand US Dollar) by the contribution in cash described below:

Description of the contribution:

The contribution in cash consisting of the full and complete payment by the Sole Unitholder to the Company of a total amount of USD 51,500,000.-(fifty-one million five hundred thousand US Dollar);

Evidence of the contribution's existence:

The blocking certificate issued by the bank of the Company has been given to the undersigned notary, attesting the current value and existence of the payment.

Third resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the contribution being fully carried out, the Sole Unitholder decides to amend article 5.1 of the articles of incorporation of the Company as follows:

5.1. "The Corporation's corporate capital is set at USD 320,070,000.(three hundred twenty million seventy thousand US Dollar) represented by 320,070,000 (three hundred twenty million seventy thousand) units in registered form with a par value of USD 1.-(one US Dollar) each."

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase have been estimated at about EUR 6.370,. (six thousand three hundred and seventy euro).

For the purpose of the registration taxes, the appearing party declares that the amount of USD 51,500,000.-(fifty-one million five hundred thousand US Dollar) is valued at EUR 39,408,497.44 (thirty nine million four hundred eight thousand four hundred and ninety-seven euro and forty four cents).

With no other outstanding points on the agenda, and further requests for discussion not forthcoming, the meeting is closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

Made in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into a language known by the person appearing, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille douze, le dix avril,

Par devant Maître Roger Arrensдорff, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné,

A comparu:

KINROSS GOLD CORPORATION, une société de l'Ontario, constituée et organisée sous les lois de la Province de l'Ontario, Canada, enregistrée auprès du registre des sociétés de l'Ontario sous le numéro 001840581 et ayant son siège social à 25 York Street, 17^{ème} étage, Toronto, Ontario, M5J 2V5, CANADA,

ici représentée par Me Emmanuel REVEILLAUD, avocat, demeurant au 20 avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé, datée du 2 avril 2012.

Ladite procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par le représentant de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

Laquelle apparaissant, agissant en sa capacité ci-avant décrite, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

KINROSS GOLD CORPORATION (ci-après dénommée «l'Associé Unique») est l'unique associé de KG FAR EAST (LUXEMBOURG) Sàrl, (ci-après dénommée «la Société») une société à responsabilité limitée, constituée et organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 16 Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.409, constituée par un acte du 5 novembre 2009, par Maître Roger Arrensдорff, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2416, ces statuts ont été modifiés dernièrement par un acte du 6 octobre 2011 par Maître Roger Arrensдорff, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2943 du 1 décembre 2011.

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant de USD 2.000,-(deux mille US dollars) ensemble avec une prime d'émission de USD 51.498.000,-(cinquante et un millions quatre cents quatre-vingt-dix-huit mille US dollars),
2. Souscription et libération de toutes les nouvelles parts sociales et de la prime d'émission par l'Associé Unique, par apport en numéraire,
3. Modification de l'article 5. 1 des statuts pour refléter l'augmentation du capital social planifiée,
4. Divers.

L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de USD 2.000,-(deux mille US dollars) pour le porter de son montant actuel de USD 320.068.000,(trois cent vingt millions soixante-huit mille US dollars) représenté par 320.068.000 (trois cent vingt millions soixante-huit mille) parts sociales d'une valeur nominale de USD 1,- (un US dollar) à un montant de USD 320.070.000 (trois cent vingt millions soixante dix-mille US dollars) représenté par les parts sociales existantes et par l'émission de 2.000,(deux mille) parts sociales d'une valeur nominale de USD 1,-(un US dollar) chacune, ensemble avec le paiement d'une prime d'émission de USD 51.498.000,-(cinquante et un millions quatre cents quatre-vingt-dix-huit mille US dollars), pour être souscrites contre paiement d'un montant de USD 51.500.000,-(cinquante un millions cinq cent mille US dollars), le tout à être entièrement libéré par un apport en numéraire décrit ci-dessous.

Seconde résolution:

Intervention de l'apporteur - Souscription - Libération

Est ensuite intervenu Me Emmanuel REVEILLAUD, agissant en sa qualité de mandataire spécial de l'Associé Unique, qui a déclaré souscrire les 2.000 (deux mille) parts sociales d'une valeur nominale de USD 1,-(un US dollar) chacune, ensemble avec le paiement d'une prime d'émission de USD 51.498.000,-(cinquante et un millions quatre cents quatre-vingt-dix-huit mille US dollars), et les libérer à hauteur d'un montant de USD 51.500.000,-(cinquante et un millions cinq cent mille US dollars) par l'apport en numéraire décrit ci-après:

Description de la contribution:

L'apport en numéraire consiste en le complet paiement par l'Associé Unique à la Société d'un montant total de USD 51.500.000,-(cinquante et un millions cinq cent mille US dollars);

Preuve de l'existence de l'apport:

Le certificat de déblocage émis par la banque de la Société a été remis au notaire instrumentant, attestant du montant actuel et de l'existence du paiement.

Troisième résolution:

En conséquence des déclarations et des résolutions qui précèdent, et l'apport ayant été accompli, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société comme suit:

5.1. «Le capital social de la Société est fixé à USD 320.070.000,. (trois cent vingt millions soixante-dix mille US Dollars) représenté par 320.070.000 (trois cent vingt millions soixante-dix mille) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur de USD 1 (un US dollar) chacune.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital au droit fixe d'enregistrement, s'élève à environ EUR 6.370,-(six mille trois cent soixante-dix euros).

Pour les besoins de l'enregistrement, le comparant déclare que le montant de USD 51.500.000,-(cinquante et un millions cinq cent mille US dollars) est évalué à la somme de EUR 39.408.497,44 (trente-neuf millions quatre cent huit mille quatre cent quatre-vingt-dix-sept euros et quarante-quatre centimes).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et aucune demande supplémentaire de discussion n'ayant lieu, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu et traduit en un langage connu du comparant, connu du notaire par son prénom, nom, état civil et domicile, ledit comparant a signé avec Nous, notaire, le présent acte en original.

Signé: REVEILLAUD, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2012. Relation: LAC/2012/17003. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivré aux fins de la publication au Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2012.

Référence de publication: 2012052101/156.

(120072359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2012.

**Luxlode S.A., Société Anonyme,
(anc. Luxlode S.à r.l.).**

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 166.548.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 3 mai 2012.

Référence de publication: 2012052116/11.

(120072167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2012.

Luxwell S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5532 Remich, 9, rue Enz.

R.C.S. Luxembourg B 122.996.

Der Jahresabschluss zum 31.12.2010 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, den 04.05.2012.

Référence de publication: 2012052117/10.

(120072484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2012.

Le Grand Ballon Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8510 Redange-sur-Attert, 5, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 94.394.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012052119/10.

(120072056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2012.

Synergo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 65.664.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 9 mai 2012

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont échus, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2013/ 2014 comme suit:

Conseil d'administration:

M.M. Andrea Carini, employé privé, demeurant professionnellement 19/21 Boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, président;

Maurizio Costa, employé privé, demeurant professionnellement 19/21 Boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, administrateur;

Cédric Finazzi, employé privé, demeurant professionnellement 19/21 Boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, administrateur;

Benoît Dessy, employé privé, demeurant professionnellement 19/21 Boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, administrateur;

Mme Hélène Mercier, employée privée, demeurant professionnellement 19/21 Boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, administrateur;

Commissaire aux comptes:

ComCo S.A., 68, Rue de Koerich, L-8437 STEINFORT.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2012055362/29.

(120077160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2012.

Ludima S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3324 Bivange, 38, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 139.885.

L'an deux mille douze, le treize mars.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Ludima S.A.", ayant son siège social à L-8521 Beckerich, 27, Huewelerstrooss, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 139.885, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 19 juin 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1829 du 24 juillet 2008

dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Karine REUTER, notaire alors de résidence à Redange/Attert en date du 3 septembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2340 du 2 novembre 2010,

ayant un capital de trente-cinq mille euros (35.000,- EUR), représenté par trois cent cinquante (350) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Bob PLEIN, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Transfert du siège social avec effet au 1^{er} janvier 2012 vers L-3324 Bivange, 38, rue Edward Steichen et modification afférente du premier alinéa de l'article 2 des statuts.

2.- Nominations statutaires

3.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social, avec effet au 1^{er} janvier 2012, vers L-3324 Bivange, 38, rue Edward Steichen, et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2. (1^{er} alinéa).** Le siège social est établi dans la Commune de Roeser."

Deuxième résolution

L'assemblée accepte, par vote spécial, la démission de ATVE Lux S.A., administrateur et administrateur délégué de la Société, et de Madame Vanessa MARRON MENDES, commissaire aux comptes de la Société.

Troisième résolution

L'assemblée nomme GENERAL WORLD MANAGEMENT S.A., avec siège social à CH-1475 Forel, 46 route de la Condémine, (Suisse), inscrite auprès du Registre de Commerce de Fribourg sous le numéro CH-217-3540264-3 ici représentée par Monsieur Marc BOSSARD, administrateur de sociétés, né à Zug, le 9 juin 1957, demeurant à CH-1475 Forel, 46 route de la Condémine, (Suisse), aux fonctions d'administrateur et administrateur-délégué.

L'administrateur-délégué pourra individuellement engager la Société en toutes circonstances pour tout acte ou toute dépense n'excédant pas 50.000,-€; pour tous dépenses ou engagements supérieurs à 50.000,-€, la Société sera engagée conjointement par les deux administrateurs-délégués, respectivement par les signatures conjointes de leur représentant permanent respectif.

Le mandat d'administrateur et administrateur délégué prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire en 2014.

Troisième résolution

L'assemblée nomme Monsieur Maurice WASTERLAIN, administrateur de sociétés, né à Godarville le 10 juin 1951, demeurant à B-7160 Chapelle lez Herlaimont, 41, rue Clemenceau, aux fonctions de commissaire aux comptes.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire en 2014.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à huit cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passée à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Bob PLEIN, Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 19 mars 2012. Relation GRE/2012/1001. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME

Junglinster, le 26 avril 2012.

Référence de publication: 2012052737/74.

(120073367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2012.

Lexin ER (Lux) III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 127.710.

Par résolutions prises en date du 11 avril 2012, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Nomination de Chafaï Baihat, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg, au mandat de Gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

2. Acceptation de la démission d'Alan Dundon, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg, de son mandat de Gérant, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2012.

Référence de publication: 2012052121/15.

(120072906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2012.

LEXIN ER (LUX) IV S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 153.270.

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 29 mars 2012 les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. Nomination de Chafaï Baihat, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg, au mandat d'administrateur, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2016 et qui se tiendra en 2017.

2. Acceptation de la démission de José Correia, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg, de son mandat d'administrateur, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2012.

Référence de publication: 2012052122/15.

(120072898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2012.

Acelum Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 115.480.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société en date du 27 avril 2012

En date du 27 avril 2012, l'assemblée générale des actionnaires de la Société a pris les résolutions suivantes:

- de renouveler le mandat des personnes suivantes en tant qu'administrateurs de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui statuera sur les comptes clôturés au 31 décembre 2012:

* Monsieur Alberto LOTTI

* Monsieur Enrico TURCHI

* Monsieur Reto SIMONETT

* Monsieur Tony CAMILLERI

- de renouveler le mandat de KPMG Luxembourg, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à l'adresse suivante: 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B149.133, en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations au Luxembourg.

Luxembourg, le 10 mai 2012.

ACELUM SICAV

Signature

Référence de publication: 2012054939/24.

(120076836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2012.

LFP Klimek Advisors, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 161.503.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2012.

Référence de publication: 2012052123/10.

(120072035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2012.

Lillen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 98.214.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012052124/9.

(120072591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2012.

LPP Management Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 110.000,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 157.540.

Il résulte d'une résolution de l'associé unique prise en date du 25 avril 2012 que Monsieur James Lyon a démissionné de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 30 avril 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012052127/14.

(120072157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2012.

Oxodon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1247 Luxembourg, 1, Gëlle Klack.

R.C.S. Luxembourg B 92.703.

t.a.v. de heer R. Kroon

Hierbij bevestig ik mijn opzegging en beëindiging van mijn activiteiten voor uw bedrijf. Per 31 Mei aanstaande zal ik effectief uit dienst zijn.

Avec cette lettre je confirme de finir mes activités par votre compagnie. A partir de 31 Mai je suis parti effectivement.

Wilt u mijn vertrek bevestigen en mededeling doen aan de daarvoor bestemde instanties en registers.

Voulez vous me confirmer mon depart et puis donner notification a toutes departements et registres nécessaire

Lijnden, 29 april 2011.

Franco Vosse.

Référence de publication: 2012056086/14.

(120078249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.
